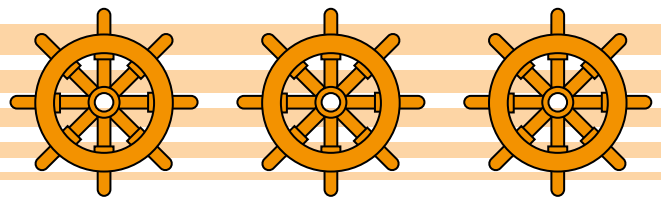
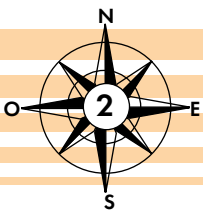


PETITE JOURNAL

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES





SOMMAIRE

Édito du maire.....P. 2
 Classement station de tourisme.....P. 3
 Conseils municipaux.....P. 4 à 6
 Opération Tous à Font-Romeu 2019..P. 7
 Vie scolaire.....P. 8 à 15
 Activités de la médiathèque.....P. 16-17
 Environnement.....P. 18-19
 Actualités.....P. 20 à 27
 Le Palais jadis et naguère.....P. 28-29
 Vie portuaire.....P. 30-31
 Informations diverses.....P. 32-33
 Travaux-Voirie.....P. 34-35
 Fête nationale du 14 juillet.....P. 36-37
 Coupe du monde Football.....P. 38-39
 Annonce.....P. 40

Mairie de LE PALAIS
 Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS
 Tél. 02 97 31 80 16
 Courriel : mairie.palais@wanadoo.fr
 Site Internet : www.lepalais.fr



LE PETIT JOURNAL Magazine d'informations municipales
 N°21 2^e Trimestre 2018

Directeur de la publication : Frédéric Le Gars, maire
 Responsable de la publication :
 Tibault Grollemund, adjoint au maire

Secrétaire d'édition :

Jacky Lemaire, conseiller municipal

Crédit photos et conception : cellule communication

Imprimé par IMPRIMERIE BELLUOISE 56360 Le Palais



L'histoire nous rattrape, 20 ans après, nous voici à nouveau détenteurs de ce titre tant convoité. Notre équipe nationale est allée chercher la coupe du monde à force de courage, de travail et de détermination. La force du collectif a vaincu les uns derrière les autres les écueils pour atteindre ce « Graal ». Trois fan zones ont été autorisées dans le Morbihan : une à Pontivy, une à Vannes et une à Le Palais ce qui a permis à plus de 5000 insulaires de partager dans la joie cette victoire. Ce moment de cohésion nationale restera dans nos mémoires. Nous remercions chaleureusement nos services techniques et administratifs de la ville pour l'organisation de cette inoubliable finale. Un grand merci également à la Préfecture, à la Gendarmerie, à notre Police municipale et aux bénévoles du poste de secours avancé. L'euphorie de ce 15 juillet 2018 nous fait toucher du doigt la capacité du peuple français à se retrouver autour de valeurs communes.

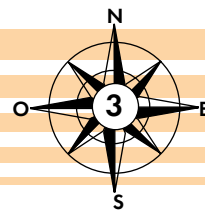
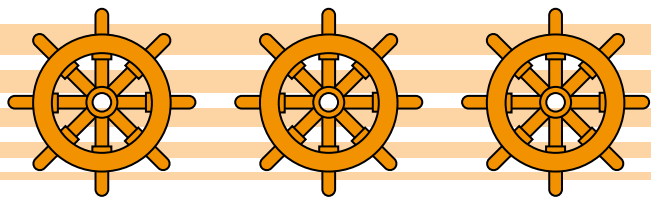
Cet été, un gros travail préparatoire est en cours pour répondre à un appel à projet de la Région Bretagne et de l'État. Il s'agit pour Le Palais de candidater à un programme de « revitalisation des bourgs-centres ». Cette démarche consiste à définir la stratégie et la cohérence des actions municipales pour les 10 prochaines années. Logements, équipements, sports, cultures, aménagement urbain, développement économique de notre centralité, toutes les facettes de ce que doit réunir un bourg-centre seront passées au crible des attentes et besoins de notre population. C'est la raison pour laquelle nous vous appelons à participer pour

construire ce projet de territoire. Élus et citoyens des 4 communes sont les bienvenus dans les groupes de travail que nous allons prochainement constituer. Un bureau d'étude la SEM BREIZH vient d'être recruté pour remplir cette mission. Notre été sera un été laborieux mais il nous faut profiter de l'opportunité de programme d'action aujourd'hui pour avoir les financements de nos partenaires demain.

Vous le savez sûrement déjà, la commune de Le Palais à obtenu son classement de station de tourisme. Cette distinction nous classe parmi les destinations les plus attractives de France. Je salue le travail de coopération entre la commune de Le Palais, la communauté de commune et son office de tourisme. De nouveaux commerçants viennent dynamiser notre commune, Bienvenue à « AO » et Jean-Claude & Dorothee PACALET. Parfois, les événements nous donnent l'envie d'aller plus vite ! Mais nous devons avoir la sagesse et la patience du temps nécessaire pour la concertation, car c'est ensemble que l'on va plus loin.

Frédéric Le Gars, Maire de Le Palais,
 Président de la CCBI





LE PALAIS : COMMUNE CLASSÉE STATION DE TOURISME

HISTORIQUE

Classée «Commune touristique» depuis le 3 septembre 1927, le 1er juin 2016, Monsieur le Préfet du Morbihan classait la commune de Palais, pour une période de 5 ans, en commune touristique. Ce classement était un préalable à la demande de classement de la commune en station de tourisme. C'est chose faite par décret en date du 14 mai 2018, publié au Journal officiel de la République française le 16 mai 2018, « la commune de Palais est classée en station de tourisme ». L'aboutissement heureux d'un dossier qui a débuté le 18 octobre 2010. Ce label confirme l'ambition touristique de la capitale insulaire et permet d'offrir aux acteurs privés du tourisme un cadre social et fiscal plus sécurisant et souple. Ce label leur permettra ainsi de recourir à des contrats de travail saisonnier et de proposer des saisonnalités tarifaires en toute sécurité. En l'obtenant, Le Palais rejoint au palmarès des communes comme Biarritz, Aix-les-Bains, Grenoble ou encore La Rochelle.

DES CRITÈRES EXIGEANTS

Sont classées station Tourisme les communes mettant en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristiques tendant, d'une part, à assurer la fréquentation plurisaisonnière de leurs territoires et, d'autre part, à mettre en valeur leurs ressources naturelles, patrimoniales ou celles qu'elles mobilisent en matière de créations et d'animations culturelles et d'activités physiques et sportives. L'esprit qui prévaut à la définition de la station classée est articulée sur : l'excellence ; la plurisaisonnalité et la pérennité.

UN CLASSEMENT 2 NIVEAUX

Cette réforme simplifie et rénove le classement aussi bien pour les communes que pour les stations. Deux avantages sont liés à la dénomination de «commune touristique». Premièrement, pouvoir se prévaloir d'un statut spécifique, gage de qualité offert aux touristes, la distinguant des autres communes. Deuxièmement, pouvoir accéder au label d'excellence de la «station classée de tourisme». Seules les communes touristiques peuvent y prétendre. Cette dénomination répond à des critères sélectifs et exigeants sur la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale. Ces stations de tourisme bénéficient alors du surclassement démographique, de la majoration de l'indemnité des élus et, sous certaines conditions, de la perception d'une taxe additionnelle aux droits de muta-

tion.

LA STATION CLASSÉE

Le développement du tourisme entraîne une responsabilité très lourde des collectivités. Ces dernières réalisent ou stimulent l'équipement, favorisent l'animation, organisent l'accueil et la promotion avec les agents économiques professionnels, mais surtout, elles sont le fédérateur des initiatives et le véritable point d'appui de l'économie partenariale... Les communes touristiques estiment dans ces conditions, qu'il y a nécessité aujourd'hui de reconnaître publiquement leur identité.

LA NOTION DU CLASSEMENT

Le classement a pour objectifs de faciliter la fréquentation de la station, de permettre son développement par des travaux d'équipement et d'entretien relatifs, notamment, à la conservation des monuments et des sites et à l'assainissement, d'embellir ou améliorer les conditions d'accès, de séjour ou de circulation. Les 514 stations classées « ancienne formule », se répartissaient en cinq catégories. Trois relevaient de la responsabilité du Ministère du Tourisme : les stations balnéaires, les stations de tourisme, les stations de sports d'hiver et d'alpinisme. Deux relevaient de la responsabilité du Ministère de la Santé : les stations hydrominérales (thermales), les stations climatiques.

UNE RÉFORME PROFONDE

La loi n°2006/437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme a consacré dans le droit positif la notion de communes touristiques et a réformé les stations classées en ramenant à une seule catégorie les 6 anciennes. Désormais n'existent que les « stations classées de tourisme ». Ces communes se voient attribuer cette distinction par un décret simple pris pour 12 ans. La réforme relative aux communes touristiques et aux stations classées est entrée en vigueur le 3 mars 2009.

En résumé, pour y voir plus clair :

LA COMMUNE TOURISTIQUE

Ce sont 3 critères essentiels
La commune touristique doit se doter d'une politique locale du tourisme et offrir des capacités d'hébergements pour les touristes. A ce titre elle doit :

1. Disposer d'un office de tourisme classé ;
2. Organiser des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives ;
3. Disposer d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés (hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, campings, chambres

d'hôtes, anneaux de plaisance, résidences secondaires).

Dénomination accordée pour 5 ans, attribuée par arrêté préfectoral.

LA STATION DE TOURISME

Ce sont 6 critères essentiels
Seule la commune touristique peut faire une demande de classement en station touristique.

A ce titre, elle doit :

1. Offrir des hébergements touristiques de nature et de catégories variées
2. Offrir des créations et animations culturelles, faciliter les activités physique et sportives ;
3. Mettre en œuvre des savoir-faire professionnels au caractère traditionnel, historique, gastronomique ou régional ;
4. Offrir des commerces de proximité et des structures de soins adaptées ;
5. Disposer d'un plan local d'urbanisme, d'un plan de zonage d'assainissement ;
6. Organiser l'information touristique en plusieurs langues. Classement accordé pour 12 ans, attribué par décret.

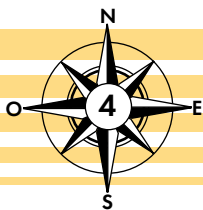
SATISFACTION DES ÉLUS PALANTINS

«C'est bien là la récompense de tous les investissements effectués ces dernières années », a déclaré le maire, Frédéric Le Gars. « Les critères à réunir étaient l'offre de soin, la qualité du commerce de proximité, l'obligation de disposer d'un Plan local d'urbanisme et d'un Plan de zonage d'assainissement ».

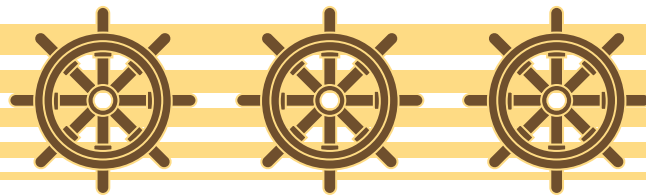
Pour des conséquences importantes «Le classement en commune touristique, obtenu par Le Palais le 1er juin 2016 par décision du préfet du Morbihan, avait une portée de 5 ans. Le décret du 14 mai 2018 ouvre une période de 12 années. « Elle prévoit la perception d'une taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement ; elle offre un taux réduit des droits de mutation ; et elle permet de conserver la bonification de l'indemnité de fonction du maire et de ses adjoints. »

La commune de Palais a reçu les félicitations de l'association nationale des élus des territoires touristiques par un message de sa directrice, Géraldine Leduc, « pour son intégration au cercle fermé des stations d'excellence de notre pays » a souligné le maire.

Pour conclure, Frédéric Le Gars a indiqué également que « Le Palais était décidé à l'honneur puisque son port, au même titre que ceux de Brest, Lorient et Saint-Malo faisait l'objet d'une étude de la part de la région Bretagne dans le cadre de l'accueil des paquebots ».



SYNTHÈSE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MAI 2018



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC, Muriel VALLADE. Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Marie-Françoise LE BLANC, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Tibault GROLLEMUND à Martine COLLIN, Absents excusés : Jérôme HAYS, Marie-Paule PERRUCHOT, Jean-Pierre TANNEAU Secrétaire de séance : Marie-Christine PERRUCHOT. Quorum : 11. Nombre de conseillers en exercice : 21 présents : 17, votants : 18, Convocation : 22 mai 2018

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'ingénieur

Après avoir réussi l'examen professionnel, un agent communal est inscrit sur la liste des lauréats Catégorie A au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne 2018. (Liste publiée par le Centre de gestion après avis de la commission administrative paritaire du 12 avril 2018). Le conseil municipal se prononce favorablement pour la création d'un poste d'ingénieur (catégorie A).

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL (CT)

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail local Commun (CHSCT)

Effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats de droit privé au 1er janvier 2018 : BANGOR : 14 agents, LE PALAIS : 30 agents LOCMARIA : 15 agents SAUZON : 14 agents Le conseil émet un avis favorable :

- Pour proroger le CT et le CHSCT compétents pour les agents des cinq collectivités belliloises,
- De maintenir le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et 5 suppléants au sein du CT et du CHSCT,
- De conserver le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel au sein du CT et du CHSCT,
- De continuer à recueillir l'avis des représentants des collectivités au sein du CT et du CHSCT.

LOCMARIA

Frais de scolarisation 2017-2018

Accord du conseil pour mandater à la commune de Locmaria, la somme de 2 062.62€ correspondant aux frais de scolarisation de trois élèves du primaire domiciliés à Palais.

CCBI

Composition du conseil communautaire

L'organisation d'élections municipales partielles à Locmaria implique une recomposition du conseil communautaire de la CCBI et plus particulièrement les règles de répartition des sièges de conseillers. Il a été envisagé de conclure un accord local entre les communes membres de la CCBI à savoir 23 sièges répartis comme suit : BANGOR : 4 LE PALAIS : 11 LOCMARIA : 4 et SAUZON : 4. À l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur cette composition.

BORDILLA

Déclaration d'abandon de parcelle (ZH 726)

Monsieur le Maire propose au conseil la déclaration d'abandon de parcelle perpétuel de la parcelle ZH 726 propriété de Madame Marie-Annick THOMAS.

La dite parcelle fait partie intégrante de la voirie communale de Bordilla.

Le conseil remercie Madame Marie-Annick THOMAS et accepte d'intégrer la parcelle ZH 726 dans la voirie communale.

LA REDOUTE DE PORT GUEN

Legs de Monsieur et Madame DESCHAMPS

Monique et François DESCHAMPS souhaitent léguer à la commune les parcelles suivantes sises à « la redoute de Port Guen » : Section cadastrale : ZI Numéros : 203 204 205 206 208 et 323. Contenance totale : 9408 m². Le Conservatoire du Littoral, qui a été contacté par Monsieur et Madame DESCHAMPS n'est pas intéressé par ces parcelles. Le conseil remercie Monsieur et Madame DESCHAMPS pour cette donation, accepte le legs et l'intégration des parcelles précitées dans le patrimoine communal et décide de prendre en charge les frais afférents à la donation.

TRAVAUX PORTUAIRES :

Devis IDRA et INGEROP

Le conseil accepte deux propositions financière émanant du :

- Bureau d'études IDRA pour la réalisation du dossier Loi EAU pour le dragage pluri-annuel du port de Le Palais et le dossier ICPE relatif

à la plate-forme de transit des sédiments. Coût HT : 23 250.00€.

- Bureau d'études INGEROP pour établir le diagnostic du musoir Quai de l'Yser : Coût HT : 23 137.50 €.

MARCHÉ

M.O Médiathèque / Le Romancier Architecture :

Avenant n°1

Le marché de maîtrise d'œuvre de la Médiathèque a été confié à LE ROMANCER Architectures pour un montant de 111 230.00 € HT.

Le montant initial reste inchangé mais les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre sont répartis différemment. Accord du conseil pour signer l'avenant.

CCBI : ISDND

Demande de servitudes d'utilité publique

Conformément à la demande de la DDTM, le dossier de demande de servitudes d'utilité publique relatif à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Belle-Ile-en-Mer (Stang Huète) est soumis au conseil.

La dite demande, portée par la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI), a pour objet de solliciter une demande de servitudes d'utilité publique afin de régulariser la situation administrative de l'ISDND au droit de l'unité de transfert-traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'article 7 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 prévoit en son 1er alinéa : « les casiers sont situés à une distance minimale de 200 mètres de la limite de propriété du site. Cette distance peut être réduite si les terrains situés entre les limites de propriété et la dite distance de 200 mètres sont rendus inconstructibles par une servitude pendant la durée de l'exploitation et de la période de suivi du site ». La CCBI, usant de la faculté donnée par le code de l'environnement qui permet l'institution des servitudes dans une bande de 200 mètres autour la zone de stockage sollicite l'institution de telles servitudes sur ces terrains afin de pouvoir satisfaire à la garantie d'isolement sur l'ensemble du pourtour de la zone de stockage de son site. Ces garanties doivent couvrir la totalité de la durée de l'exploitation et de la période de suivi post-exploitation.

Le conseil émet un avis favorable à la demande de servitudes d'utilité publique.

DIVERS

- PORT : Un diagnostic financier, juridique et patrimonial des ports régionaux concédés aux communes va être réalisé par le Conseil Régional pour partager une vision de la situation de chaque port et envisager les perspectives.

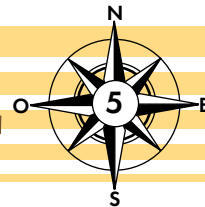
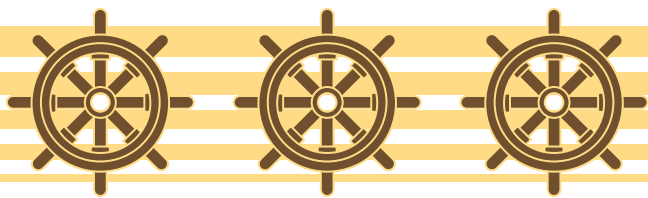
- Courrier du CPIE présentant un bilan des activités de l'association et sollicitant la municipalité pour la recherche de nouveaux locaux ou d'un agrandissement permettant la poursuite des activités de l'association. Monsieur le Maire rappelle que le projet d'agrandissement a déjà été présenté au Conseil mais représente un investissement trop coûteux pour la commune. Madame MAREC indique que la commune pourrait financer 100 000€ si un chantier participatif de 100 000€ vient en complément. Ce n'est malgré tout pas négligeable pour la seule commune de Palais.

- L'ARS nous transmet la synthèse issue de la révision du profil de baignade des plages de Port Guen et Ramonette pour lesquelles la qualité de l'eau est excellente mais qui répertorie un fort potentiel de pollution lié aux assainissements non collectifs situés à proximité notamment.

- La délivrance d'une heure de stationnement gratuit sur le parking de l'esplanade Moisan aux anciens pêcheurs professionnels représente une discrimination selon certains élus qui s'indignent qu'un privilège soit accordé aux retraités plutôt qu'aux salariés.

- Un vieux gréement sera présent dans le bassin du 31 mai au 6 juin et présentera des animations avec des étudiants de l'école des Beaux-arts de Rennes.

- Remerciements et félicitations à la fanfare des «Guerveur» qui a reçu un nouveau prix.



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoint(s) : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jacky LEMAIRE, Marie-Andrée LE MATELOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Muriel VALLADE à Martine COLLIN, Philippe ENHART à Marie-Françoise LE BLANC. Absents excusés : Jérôme LEDOUX, Jean-Pierre TANNEAU. Secrétaire de séance : Marie-Paule PERRUCHOT. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22, présents : 18, votants : 20. Convocation : 11 juin 2018

ÉNÉDIS

Convention de servitudes réseau HTA pour l'Hôpital

Dans le cadre de la construction du nouvel hôpital et de sa desserte en électricité, ÉNÉDIS sollicite la commune pour le passage en souterrain du réseau HTA sur la parcelle communale cadastrée section AC 84 (les glacis des travaux). Le fourreau aura comme point de départ le Quai Roussel et comme point d'arrivée l'Hôpital Yves LANCO au lieu-dit «La Vigne».

Le conseil donne son accord pour la convention et pour qu'un acte notarié authentique soit établi aux frais d'ÉNÉDIS.

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Désignation d'un délégué en remplacement de Madame Martine HUCHET. Madame Béatrice TERRIEN accompagnera Madame Marie-Françoise LE BLANC qui siège à la mission locale depuis avril 2014.

PROJET DE FERME ÉOLIENNE FLOTTANTE

Entre GROIX ET BELLE-ÎLE-EN-MER et son raccordement

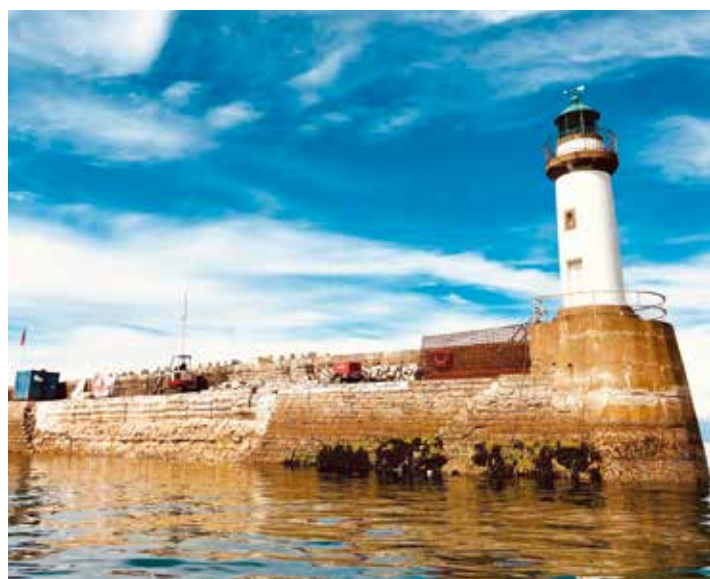
Par courrier en date du 24 avril 2018, la DDTM, dans le cadre des consultations obligatoires préalables à l'enquête publique, sollicite le conseil municipal sur les demandes de concession d'utilisation du domaine public, pour une durée de 40 ans, relative à la ferme pilote déposée par les Eoliennes Flottantes de Groix et de Belle-Ile et à sa demande de raccordement sur la plage de Kerhillio (ERDEVEN) déposée par RTE. La zone d'implantation représente un polygone d'environ 14 km² (2.1 kms x 6.7 kms) dans lequel seront installées les 4 éoliennes flottantes. L'emprise des éléments sur le sol marin représente une superficie totale d'un maximum de 0.193 km² soit moins de 1.3% d'occupation de la zone. Le site n'est pas trop éloigné des côtes, est situé en dehors des zones de protection environnementale, est compatible avec les activités militaires et dans une zone de moindre impact pour la pêche professionnelle. Accord du conseil.

SUBVENTION «TEAM BELLE-ÎLE»

Accord du conseil pour allouer la somme de 1500€ à l'association «TEAM BELLE-ÎLE» qui propose des activités sportives et physiques accessibles à tous, toute l'année.

PORT

Travaux de consolidation du môle Bourdelle



Dans un courrier du 1^{er} juin 2018, Monsieur Gérard LAHELLEC, Vice-Président de la Région en charge des transports et de la mobilité, nous informe que la Région se substituera, à titre exceptionnel, à la commune pour financer les travaux de consolidation du môle Bourdelle. Compte tenu de l'urgence à intervenir, la Région assure-

ra la maîtrise d'ouvrage et le financement de la totalité des travaux pour un montant de 355 300.00 € TTC soit 296 083.00 € HT. Par ailleurs, la Région propose à la commune, qui accepte, d'engager de nouveaux travaux sur la concession pour un montant de 74 000 € HT correspondant à 25% du coût des travaux précités en complément du programme d'investissement voté en 2018.

ESPLANADE DES FRÈRES MOISAN

Stationnement payant modifié

Depuis le 1^{er} avril 2018, date à laquelle le stationnement est devenu payant sur l'esplanade, aucun véhicule ne l'a utilisé même pendant les jours de gratuité (dimanches et les jours fériés). De ce fait, il est proposé au conseil, dans le cadre du stationnement payant, d'offrir deux heures gratuites aux usagers des 58 places de stationnement de l'esplanade.

Le conseil donne son accord, rappelle que les usagers devront quand même utiliser l'horodateur pour entrer le numéro d'immatriculation de leur voiture. Une évaluation du dispositif sera réalisée en octobre prochain.

DIVERS

- Une note concernant le projet de lieu mémoire sur le site de l'ancienne colonie pénitentiaire a été remise à chaque conseiller. Il sera pour cela nécessaire de vider les locaux et reloger les occupants actuels : archives du CPIE et deux associations de musique. Le dossier de demande de subventions est en cours de constitution.

- Quai Bonnelle : Il est signalé le non-respect des engagements pris par la Compagnie Océane relatif à la circulation des piétons venant des navettes à passagers ; il était prévu une interruption de la circulation des « fenwicks » à partir de 10h lors de l'arrivée des navettes à passagers. Idem ce qui concerne l'encombrement de l'espace portuaire par des palettes de marchandises ou la chaîne laissée en place et empêchant le cheminement des piétons etc...

- Des plaques « la mer commence ici » seront mises en place prochainement près des grilles du réseau d'eau pluviale.

- Dubarre et Corvic : Le conseil est informé de la création d'une association ayant pour objet la réhabilitation de l'ancien canot de sauvetage Dubarre & Corvic et la réalisation d'un abri. A l'initiative de Monsieur TONNERRE de Groix, le projet est soutenu par la société TRANSDEV. Une tombola, destinée à financer le projet, sera organisée à l'occasion du festival « Les Insulaires » qui se tiendra cette année sur l'île de GROIX. Monsieur le Maire propose un chantier participatif de nettoyage du canot durant l'été et indique que le futur site pour abriter le canot est en réflexion. Le site de l'ancienne colonie pénitentiaire est évoqué rappelant l'ancienne Goélette.

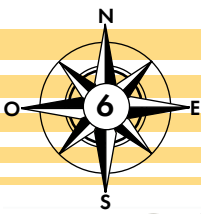
MARIE-ANDRÉE MATELOT NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE



Suite à la disparition de Martine Huchet, et comme le prévoit la loi, Marie-Andrée Matelot a été appelée à siéger au sein du conseil municipal. Elle a donc fait ses premiers pas d'élue palantine à l'occasion du conseil municipal du 18 juin. Mais ce n'est pas sa première fonction électorale puisque Marie-Andrée Matelot avait déjà siégé au conseil municipal de Sauzon, lorsque Ronan Juhel était Maire. Née à Locmaria, Marie-Andrée et sa famille s'installent à Palais. Après une

scolarité classique à l'école publique puis l'internat, Marie-Andrée entre à l'hôpital de Palais en 1979 pour terminer sa carrière en 2009.

L'envie de s'investir pour sa commune et d'aller de l'avant guide Marie-Andrée Matelot qui a choisi trois commissions dans lesquelles elle va s'impliquer : les finances et travaux, les tarifs insulaires et à l'urbanisme, dont elle a des connaissances puisque elle a participé à son époque au projet du lotissement « Avel Vraz » en tant qu'élue sauzonnaise.



SYNTHÈSE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JUILLET 2018



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Ti-bault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Jacky LEMAIRE, Marie-Andrée LE MATELOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Muriel VALLADE à Martine COLLIN, Marie-Françoise LE BLANC à Philippe ENHART, Marie-Christine PERRUCHOT à Frédéric LE GARS. Absents excusés : Jérôme LEDOUX, Geneviève LE CLECH, Jérôme HAYS. Absents : Jean-Pierre TANNEAU.

Secrétaire de séance : Martine COLLIN. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22, présents : 15, votants : 18. Convocation : 5 juillet 2018.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création et la suppression d'emplois correspondant à des avancements de grade. Cette modification du tableau des effectifs a reçu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion du 14 juin 2018 et du comité technique local du 25 juin 2018.

Création des emplois suivants :

- Deux emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 01/07/2018
- Un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet 15.75/35ème à compter du 01/07/2018

Suppression des emplois suivants :

- Un emploi d'adjoint administratif territorial
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- Un emploi d'adjoint territorial du patrimoine

REVITALISATION AU CŒUR DE VILLE

Étude de Marché SEM BREIZH

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 12 mars 2018 acceptant que la commune se porte candidate dans le cadre de l'appel à candidatures « dynamisme des villes en Bretagne ». Suite à l'appel d'offre réalisé, il est proposé au conseil municipal, qui l'accepte, de retenir la SEM BREIZH pour un marché de 59 715.60 € HT.

COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Vote d'une motion

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne sollicite le soutien du conseil concernant la motion annexée adressée au Premier Ministre, à l'Agence du bassin Loire-Bretagne et au Ministère de la Transition Écologique. Cette motion rappelle notamment les exigences de l'Agence de l'Eau et ses principes à savoir :

- la gestion décentralisée et concertée avec les acteurs de l'eau,
- maintenir la capacité d'intervention pour répondre aux enjeux de bassin,
- conteste l'augmentation des contributions aux opérateurs

de l'État,

- souhaite participer aux Assises de l'eau.

CENTRE SAINT LOUIS

Déplacement du transformateur ÉNÉDIS

Vu le courrier du 16 mars 2018 émanant du Groupement Hospitalier Belle-Île demandant le déplacement du poste de transformation électrique situé sur l'emprise du Centre Saint-Louis. Compte tenu de la vente du site Saint-Louis qui aura un changement de destination, il est impératif de déplacer le transformateur (qui dessert uniquement la ville) afin de ne pas le maintenir dans le domaine privé. Un devis a été demandé à ÉNÉDIS ; un accord tripartite sera trouvé avec ÉNÉDIS, le groupement hospitalier de Belle-Île et la commune pour la nouvelle implantation et son financement. Accord du conseil.

MÉDIATHÈQUE

Mission SPS et Contrôle Technique

Accord du conseil municipal pour signer les devis proposés par la Société DEKRA :

- Contrat de Coordination SPS : 9 520.00 € HT
- Contrat de Contrôle Technique : 7 500.00 € HT

DIVERS

- Monsieur Guy BENAROUCHE est nommé directeur du collège Sainte Croix à compter du 1er septembre en remplacement de Monsieur DENOUIL.
- Les photos de l'ensemble des commerçants palantins réalisées par Philippe DANNIC ont été imprimées sur une bâche qui est exposée sur la partie végétalisée de la maison des éclusiers.



- Il est demandé de refaire le marquage au sol de la bande cyclable de la route de Bangor et demander aux riverains de tailler leurs haies.
- Suite au déplacement des poubelles quai Bonnelle, un entourage bois sera réalisé à l'automne.
- Autres :
- Certains camions de livraison ne respectent pas les horaires de livraison.
- Déficit d'entretien du chemin de halage (branches venant de la Citadelle, bancs détériorés) alors que ce chemin constitue un lieu de promenade en été. Les deux sources qui s'écoulent sur le chemin contribuent à sa détérioration et devraient être canalisées.



JUMELAGE

LE PALAIS / FONT-ROMEU



COMITÉ DE JUMELAGE LE PALAIS

LANCEMENT DE L'OPÉRATION « TOUS À FONT-ROMEU en 2019 »



Le comité de jumelage Le Palais-Font-Romeu met sur pied un voyage à Font-Romeu pour faire découvrir à la ville sœur les coutumes insulaires. Pour la présidente Sophie Hazo, « nous proposons à la population palantine de séjourner à Font-Romeu pendant la période du 12 au 18 mars 2019. Nous envisageons la réservation d'un autobus,

voire deux si nécessaire et prévoyons un hébergement à la résidence du Pic de l'Ours, au cœur de Font-Romeu, à deux pas des remontées mécaniques sur les pistes de ski. Nous allons organiser un « Petit festival insulaire » et dans ce cadre, présenter la culture belliloise, faire goûter nos spécialités, faire connaître notre musique, etc. ».

Les réservations ont commencé. Il suffit

de s'adresser à Sophie Hazo au tél. 06 09 02 13 00 ou au garage Ludovic Huchet. Par ailleurs la présidente indique, « Nous allons contacter par courriel les associations pour présenter notre projet et connaître si elles sont intéressées pour se déplacer dans le cadre de leurs activités. Pour l'instant le budget nécessaire est de 200 € par personne pour le transport et l'hébergement. Reste à charge les repas sur place ». Le comité de jumelage tiendra la buvette lors de la soirée mousse du 4 août sur la place de la République pour réduire le coût de financement de ce déplacement pour retrouver nos jumeaux romeufontains, en collaboration avec la mairie de Le Palais. « Maintenant il reste des volontaires à trouver et à remplir le ou les cars pour ce qui devrait être une aventure dans les montagnes », concluait Sophie Hazo.

Pratique

Inscriptions : auprès de Sophie Hazo au tél. 06 09 02 13 00 ou par courriel : hazosofi@gmail.com

RÉSIDENCE «LE PIC DE L'OURS»

Disposition géographique Accueil et style de la résidence

Lovée en plein cœur de Font-Romeu, à environ 20 mètres des télécabines, de l'office de tourisme et proche de toutes commodités (boulangerie, restaurants, pharmacie, ...), la Résidence Le Pic de l'Ours vous accueille dans un cadre enchanteur mêlant charme authentique et modernité.

Vous serez séduit par son architecture et sa décoration de style montagnard, alliant robustesse de la pierre et chaleur du bois, le tout dans une atmosphère conviviale, répartie dans trois bâtiments.

Elle propose des appartements avec terrasse ou balcon privé, possède une piscine intérieure chauffée, un sauna, un hammam, un local à SKI avec casiers ainsi qu'une aire de jeux pour les enfants, une salle aménageable pour différents événements, un espace de connexion à internet par Wifi et un parking privé couvert.

Équipements communs dans les appartements

Tous les appartements de la résidence disposent d'une cuisine équipée : d'un four, de plaques de cuisson en vitrocéramique, d'un réfrigérateur, d'un lave-vaisselle, d'une cafetière et d'un micro-onde. Vous pourrez également disposer, gratuitement, d'appareils à raclette ainsi que de jeux de société pour les enfants (selon disponibilité).

Tous les appartements disposent de télévisions de 80 cm avec des chaînes françaises et étrangères

OFFRE : Séjour du 13 au 18 mars 2019, soit 5 nuits

Pour héberger 50 personnes, nous pouvons vous proposer :

2 appartements de type T4

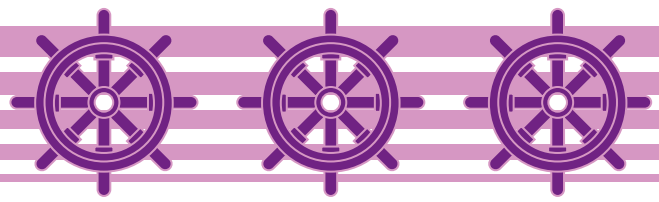
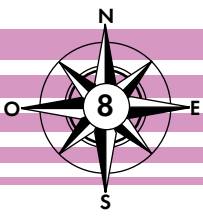
2 appartements de type T3C

3 appartements de type T3

A un tarif global remis de 4 930€ TTC (Quatre mille neuf cent trente euros).

Tarif hors taxe de séjour de 0.85€/adulte/nu





ÉCOLE STANISLAS POUMET «S'EXPRIMER... VIVRE À DEUX... VIVRE ENSEMBLE» **TOUT UN SPECTACLE**

Pendant 2 semaines, du 14 au 18 mai et du 28 mai au 1er juin ils étaient 19 élèves de la classe de CM1 et CM 2 de Nolwenn Geffray-Thomas, leur professeure, de l'école publique Stanislas Poumet de Le Palais, associés pour l'occasion aux 23 écoliers de l'école publique de Locmaria, à relever le défi d'un projet artistique et culturel intitulé « Vibrations », sous l'égide de la compagnie lorientaise « Eskemm » et de son chorégraphe Fadil Kasri (photo ci-contre).



Un projet porté par le Foyer socioculturel de Belle-Île et soutenu par la direction académique de Vannes. Un spectacle qui a été donné en plein air samedi 2 juin sur le site de l'écluse au port de Le Palais. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le défi a été relevé, et ce, avec un réel succès, pour le plus grand plaisir des spectateurs présents à la représentation.

De multiples objectifs
Ils étaient pédagogiques, artistiques et culturels pour créer des situations de confrontation ici la danse hip hop et la danse contemporaine, de manière sen-

sible et raisonnée, en favorisant l'expression des élèves et en mobilisant leurs connaissances et favoriser la compréhension des pratiques artistiques contemporaines, en aiguisant l'esprit critique et construire un jugement esthétique. Mais aussi qui ont tendu à développer les compétences sociales et civiques, maîtriser les émotions et son attitude dans diverses situations, acquérir un vocabulaire spécifique et précis, découvrir la diversité et la complémentarité des expressions artistiques, etc.



Les élus de Le Palais et de Locmaria, Nolwenn Geffray-Thomas et Laurence Nunney directrices des écoles, Élodie Cario du Foyer socioculturel et les facilitateurs du projet : Marie-Line Payard (direction pédagogique Vannes) et Pascale Brégent (consultante pédagogique de proximité circonscription d'académie d'Auray).

VIBRATIONS



Description du projet

Une pièce chorégraphique mêlant les gestuelles hip-hop et contemporaine avec la langue des signes, aborde l'équation délicate du « Vivre à deux » et plus largement « du « Vivre ensemble ». C'est là tout le propos de cette pièce pensée pour la rue, de l'individualité au duo, les vibrations se cherchent, se croisent, s'intensifient, se densifient, jusqu'à trouver une énergie commune et jubilatoire, telle une célébration, un hymne à la joie à partager.

Vibrations a poussé chaque élève à s'exprimer, en puisant au fond de lui le matériau à exprimer dans sa danse.

Un enseignement en 3 parties.

La pièce s'est décomposée en trois ta-

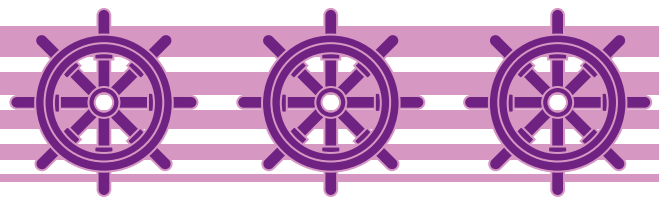
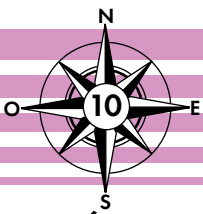
bleaux. La première partie a résulté des séances de travail avec le chorégraphe autour de la langue des signes. Il s'agissait d'ateliers d'initiation lors desquels les élèves ont manié la LSF autour du thème de la solitude. Une sélection de 4 à 5 mots choisis et appropriés par chacun des participants, a été établie, puis travaillée en une phrase signée. Cette phrase s'est transformée ensuite en une phrase dansée à l'aide du chorégraphe. Il s'agissait d'aider les élèves à s'exprimer sur le sujet, et de les accompagner dans leur apprentissage de la LSF mêlé à celui de la classe.

Le deuxième tableau a franchi une étape et s'est intéressé au « Vivre à deux ». Le chorégraphe a intégré les élèves à sa

création initiale, un duo, via un travail de danse-contact, de changements de rythmes et de déplacements dans l'espace, notamment de traversées.

Enfin le troisième et dernier tableau s'est achevé par une définition du « Vivre ensemble » et s'est illustré par un « Unisson évolutif ». Les jeunes danseurs amateurs ont été en résonance avec le duo puis, tel un mouvement impétueux, le groupe s'est formé, s'est épaissi, construisant petit à petit une participation chorégraphique commune de plus en plus intense, chargée d'énergies positives. Un tableau qui a restitué l'ensemble des ateliers et enseignements dispensés lors de temps de travail.





ÉCOLE STANISLAS POUMET ACTIVITÉS DU DERNIER TRIMESTRE



PREMIÈRE JOURNÉE DE LA PLAGE

Dimanche 27 mai a eu lieu la première édition de «La journée de la plage», organisée par l'Amicale de l'école publique de Palais sur la plage des Grands-Sables. L'on pouvait y déguster des produits locaux et des boissons fraîches, dans une ambiance conviviale et ensoleillée. Sur la plage, enfants et adultes se sont pris au jeu du concours de châteaux de sable et du parcours de billes. Rendez-vous a été donné pour l'année prochaine.



LE DÉFI TECHNO

Le lundi 25 juin a eu lieu dans l'enceinte de l'école le «Défi techno». Chaque classe de la TPS à la 6^{ème} (les collégiens ayant effectué le déplacement)

avait préparé un stand pour expliquer les différentes étapes de réalisation de leur objet. Il s'agissait de construire un objet roulant (avec des contraintes supplémentaires en fonction des classes: dispositif sonore et lumineux en plus...). Des parents d'élèves ont joué le rôle de jury qui a délivré à chaque classe un diplôme.



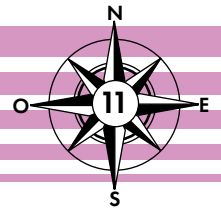
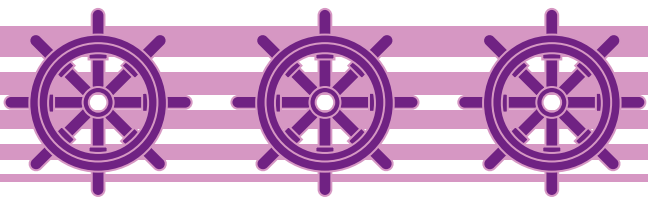
ÉCOLE MATERNELLE

Pour Marie-Aude Thomas, «en mai et juin, nous avons travaillé avec mes élèves sur le thème de l'alimentation. Nous sommes allés faire une visite du marché le 5 juin afin de découvrir les aliments qu'on y trouve. Nous avons visité la ferme de Domois le 14 juin pour y découvrir différents animaux et voir d'où viennent la viande, le lait et les œufs. C'est Mattéo (le fils de Nathalie Bédex) qui nous a fait une magnifique visite guidée de sa future exploitation. En classe, nous avons étudié les aliments et travaillé sur ce qu'est une alimentation saine et équilibrée et de ses bénéfices pour notre santé. Nous avons préparé le spectacle du 22 juin sur le thème du futur.

Nous avons également participé le 25 juin au défi techno. En «sciences», nous avons observé différentes choses au microscope (grain de pollen, tête de mouche, grains de sable...). Enfin le 2 juillet, nous avons fait une sortie au parc d'accrobranches de Bruté suivie d'un pique-nique.

UN TOUR SUR LE MARCHÉ





VOTE AU PRIX DES INCORRUPTIBLES



KANDISKY-TRENTE



Lors de la dernière période (mai-juin-juillet), la classe de GS-CP-CE1 de l'école a travaillé autour des projets suivants :

- le prix littéraire des Incorruptibles (vote pour leur livre préféré)
- un atelier d'écriture poétique autour du thème «dans le futur», qui a donné naissance à un recueil collectif (projet accompagné de la création d'une vidéo pour le spectacle de l'école)
- le jardin : plantation des semis de la classe maternelle, soin aux plantes et observation de leur croissance.
- le projet «Terracycle», en lien avec éco-école : conception artistique de boîtes pour collecter des outils d'écriture, qui seront ensuite recyclés.
- l'artiste Vassily Kandinsky, et son tableau «Trente».
- le défi techno, où s'illustre la démarche scientifique.
- l'accrobranche (sortie de fin d'année) : chaque élève a appris à se dépasser, à apprivoiser son équilibre dans les arbres !

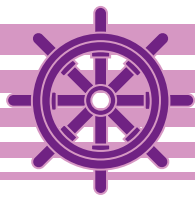
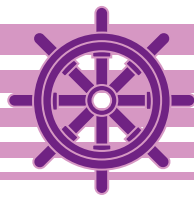
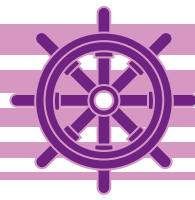
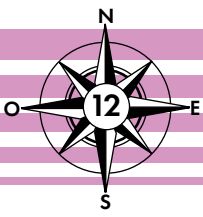


«TERRACYCLE»



LE JARDINAGE





Une partie de l'assemblée



Un calicot éloquent...

ÉCOLE SAINTE-ANNE POUR MARIE-CLAIRE GRANGER, LA DIRECTRICE VOICI VENU LE TEMPS DE LA RETRAITE



Marie-Claire Granger, la directrice de l'école Sainte-Anne qui faisait valoir ses

Mardi 3 juillet 2018, ils étaient venus, ils étaient tous là, enfants actuels et anciens élèves, collègues, parents d'élèves, assistants et tous ceux et celles qui ont travaillé avec elle, pour fêter

droits à la retraite. Allocutions diverses, chansons, des pots de mots doux, des fleurs, des cadeaux et surtout beaucoup d'émotion, de reconnaissance et de gratitude envers celle qui était enseignante dans cette école depuis 1987 et dont elle assurait la direction d'établissement depuis 2005. Parmi tous ces témoignages de sympathie et d'affection, l'allocution du président de l'OGEC, faite d'un bilan tout en chiffres, a été un véritable résumé d'une carrière bien remplie. En voici un extrait : « 13 le nombre d'années en tant que directrice. 30 le nombre d'années d'enseignement à Sainte-Anne. 36 le nombre total d'années d'enseignement. 1 000, le nombre d'élèves qui auront entendu la douceur de sa voix les reconforter lors de leur première rentrée des classes... Et d'avoir gagné la confiance des 1 000 mamans qui lui ont confié leurs enfants... 40 000, le nombre d'heures passées avec vos enfants... 468 le nombre de journées consacrées au fonctionnement de l'école... Bon je

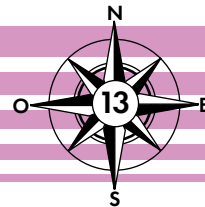
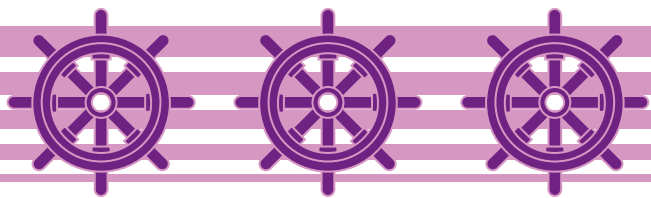
peux encore vous assommer avec des chiffres, le nombre de rendez-vous de parents, de forum le lundi, de récréations... Je termine donc avec les chiffres les plus importants à mes yeux : 8 le nombre de collègues que tu as accompagnés ces derniers mois... 3 le nombre d'enfants qui sont les tiens et qui seront ravis de te voir enfin prendre ton temps et ne plus passer la moitié de tes vacances à l'école. 1 le nombre de mari... Qui va récupérer une épouse disponible». Une longue page de l'histoire de l'école Sainte-Anne s'est tournée ce jour-là. Bon vent Marie-Claire et bonne retraite. À la rentrée, Chrystelle Cailloce sera la nouvelle directrice.



Original : des pots avec plein de mots doux à lire.



Un grand merci en chansons



COLLÈGE SAINTE-CROIX LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE COURSE DE SOLIDARITÉ



En cette fin d'année scolaire, les élèves du collège Sainte-Croix ont participé à une course pour la lutte contre la mucoviscidose. Orane Le Bihan, Emmanuelle Le Quellenec et Emmanuelle Laléouse, toutes trois élèves en 3^{ème} ont voulu présenter un projet sur la mucoviscidose à l'oral du DNB 2018 qui comptera sur 100 points. Ce projet d'un an s'est finalisé le vendredi 1^{er} juin 2018 par une course des enfants sur deux trajets selon leur âge. Avant de commencer, les trois jeunes filles ont présenté devant un jury, le projet en indiquant l'histoire de cette maladie, la maladie au niveau génétique, les progrès de la médecine et enfin l'association « Grégory Lemarchal ».

La finalisation de l'EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) est une course de solidarité des collégiens de 30 minutes pour faire le plus de tours. Chaque tour est parrainé par plusieurs adultes.

Après ce dur effort, mais pour une bonne cause, les 3 collégiennes ont organisé une collation par des boissons et des gâteaux fabriquées par elles-mêmes.

Ce projet a donc été réalisé à 100% par les trois filles à la fois au niveau administration, en étant en lien avec l'association, comme au niveau gestion sur le terrain en indiquant où les professeurs devaient se mettre sur les circuits. Cette manifestation a permis d'avoir des promesses de dons d'un montant de 850 €. Cette somme sera intégralement reversé à l'association « Grégory LEMARCHAL » dont un représentant n'a pu hélas se déplacer sur l'île.

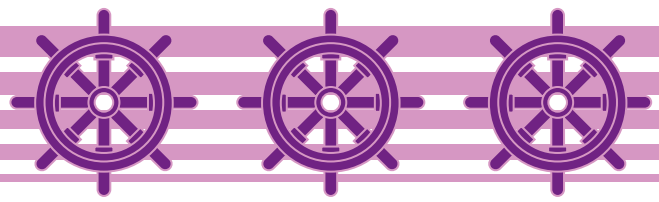
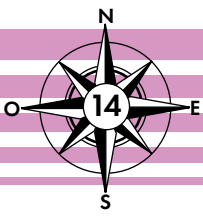
Après un débriefing en fin de journée, Monsieur DENOUAL, le directeur et professeur en Sciences et vie de la terre (SVT) indiquait que «cet EPI était parfait, soulignant, « et vous avez même présenté deux projets en un».

MARIE-CHRISTINE DELAHOGUE DÉPART À LA RETRAITE



Professeur d'histoire-géographie et d'arts plastiques, Marie-Christine de La Hogue, a fêté fin juin, son départ en retraite, au collège Sainte-Croix. Elle a enseigné dans cet établissement pendant 37 ans. « Je suis tombée amoureuse de Belle-Île et d'un Bellilois », a souligné l'enseignante. « J'y resterai jusqu'à la fin de ma vie ». Fleurs et petits présents ont rappelé, s'il était encore besoin, à quel point la professeure était appréciée et aimée de tous. « Je n'arrive pas encore à me rendre compte que je ne reviendrai pas à la rentrée prochaine ». Concluant, «J'aimerais profiter d'une année tranquille pour visiter les musées et lieux culturels à Paris».





LA RÉUNION & BELLE-ÎLE-EN-MER BELLE RENCONTRE ENTRE JEUNES INSULAIRES



Le collège Michel Lotte a accueilli, ce lundi 14 mai, des élèves de troisième SEGPA du collège La Montagne de Saint-Denis (La Réunion). Après une semaine passée dans la capitale, ces élèves ont séjourné trois jours à Belle-Île sur les traces du centre pénitentiaire pour enfants. Un centre identique a existé à La Réunion au lieu dit de l'Îlet a Guillaume, non loin du site du collège de La Montagne, et a fait l'objet d'un travail pédagogique initié par la professeure de français et la professeure Documentaliste de l'établissement. Invités au collège Michel LOTTE pour prendre leur repas du midi, les élèves réunionnais ont pu ensuite présenter leur travail à leurs camarades bellilois sous forme d'un diaporama, de chansons et danses traditionnelles en costume. Ce moment d'échange riche, chargé de culture et d'histoire, a été vivement apprécié par les élèves et les enseignants des deux collèges.

PREMIERS GESTE DE SECOURS LES PROFESSEURS FORMÉS À LEUR TOUR



Après la formation aux premiers gestes de secours en 5^{ème} durant l'année scolaire et la formation PSC1 des 51 élèves de 4^{ème} ces deux dernières semaines, le mercredi 4 juillet, s'est déroulée dans les murs du collège, une formation «Prévention et Secours

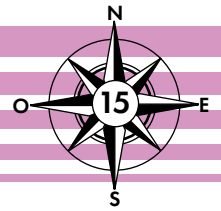
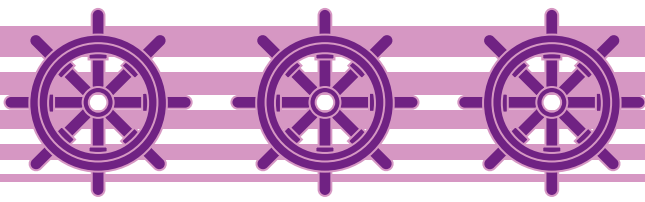
Civiques de niveau 1 (PSC1) à l'attention d'adultes du collège et des écoles primaires. Ainsi, 6 professeurs des écoles publiques de Locmaria, Bangor et Le Palais, une Assistante d'éducation, et un professeur du collège ont suivi la formation assurée par un professeur d'Éducation Physique et Sportive (EPS). Le réseau public peut désormais s'appuyer sur la compétence des deux enseignants en EPS, messieurs JEANNEAU et LE BORGNE, formés et habilités à dispenser cette formation.

ASTRONAUTE THOMAS PESQUET CARTES RADIOAMATEURS DÉDICACÉES

C'est en présence de quelques membres de l'Association astronomique de Belle-Île (AABI), que s'est déroulée, le 20 juin, la remise des cartes QSL (cartes de radioamateurs) aux 20 élèves du collège Michel-Lotte

qui avaient communiqué en direct avec l'astronaute Thomas Pesquet à bord de la Station spatiale Internationale. Si pour l'instant, le célèbre astronaute ne peut se rendre à Belle-Île, les contacts se poursuivent avec l'AABI.





FORMATEUR RELAIS DE LA GENDARMERIE SENSIBILISATION AUX DANGERS DE LA DROGUE



Lundi 28 mai, l'Adjudant Frédéric Le Berrigaud, formateur « Relais Anti Drogue » de la gendarmerie du département, affecté à la Communauté de brigades de PORT-LOUIS, est intervenu au sein des deux collèges Sainte-Croix (élèves de 3^e et 4^e) et Michel-Lotte (élèves de 3^e), pour sensibiliser les adolescents aux dangers de la prise

de stupéfiants, notamment les risques et les conséquences médicales mais aussi pénales souvent mal connues qui peuvent laisser des traces toute une vie. Une intervention de 2 heures chacune, qui a porté sur les addictions, les consommations d'alcool, de drogues, les comportements à risque. De nombreux volets ont été abordés, médical, pénal, social,

etc. Une intervention qui a été particulièrement suivie par les collégiens. Une sensibilisation pour les adultes (équipes éducatives et parents des 2 collèges) a également été prodiguée le même jour de 17h à 18h au sein du collège Lotte. « Cette action de prévention sera renouvelée chaque année afin que chaque collégien insulaire soit sensibilisé avant sa scolarité continentale », a indiqué l'adjudant-chef François Prime, commandant la brigade de gendarmerie autonome de Le Palais.



ÉCHANGE-DÉBAT «CONDUITES ADDICTIVES» POUR EN PARLER ET AGIR ENSEMBLE



Dans le même registre, c'est le mercredi 30 mai à partir de 18 h que le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-cycle (CESCI), qui réunit les établissements scolaires publics de l'île, écoles et collège, invitait la population pour un échange débat, animé par Tiphaine Donias, chargée de prévention et de formation à l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA). Un débat sans tabou suivi par une trentaine de personnes, permettant aux parents, éducateurs, personnels de santé, animateurs d'événements... de poser les questions souvent évitées, apprendre à reconnaître certains signes, identifier les risques liés aux différents produits et surtout de comprendre qu'il est temps d'agir pour aider les victimes d'addictions qui sont toujours un signe de mal-être. « Ça commence tout petit, explique l'éducatrice.

Les enfants ressentent et ne savent pas tout exprimer. Ils perdent confiance et estime de soi, s'isolent. À l'adolescence, ce mal-être, le besoin de s'émanciper, de s'intégrer, passent par des expérimentations, parfois dangereuses. Interdire ne sert à rien ! Oui, consommer, c'est risqué, mais il faut surtout expliquer, accompagner, et responsabiliser. Les jeunes (et les moins jeunes) doivent prendre conscience des risques, s'informer et se former pour en parler en eux, s'entraider en cas de problème et devenir eux-mêmes acteurs de prévention ».

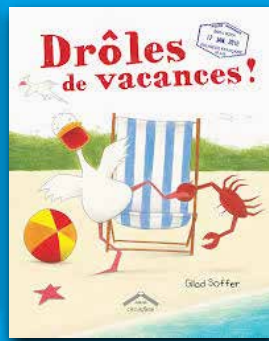
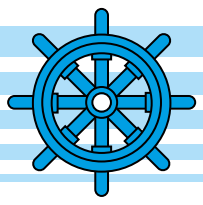
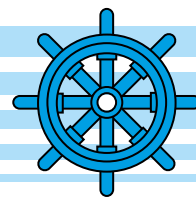
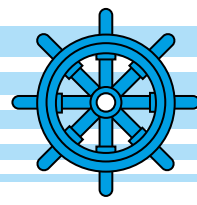
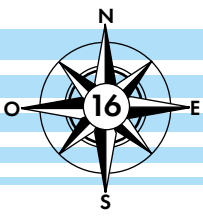
Quelle prise en charge ?

De nombreuses questions ont été posées : pourrait-on imaginer un lieu d'accueil sur l'île pour que les jeunes puissent parler, être aidés ? D'autres questions ont été posées, notamment sur les réactions à avoir en cas de problème mais aussi, de façon plus profonde, sur des solutions plus structurelles : « Les organisateurs d'événement sur l'île font déjà un gros travail de prévention. Les personnels de santé, d'éducation, les acteurs jeunesse se forment mais cela a un coût. Comment prendre en charge ? Le bénévolat ne suffit pas (même s'il est incontournable) et des solutions pérennes devront être proposées par les pouvoirs publics si l'on ne veut pas que Belle-Île soit une « petite Jamaïque ». Pourrait-on imaginer un lieu d'accueil sur l'île pour que les jeunes puissent parler, être aidés ? ».

MATERNELLE S. POMET TRAVAIL SUR L'ALIMENTATION



Marie-Aude Thomas et ses élèves de petite section de l'école Pomet continuent leur travail sur l'alimentation, en allant de découverte en découverte. Mardi 5 juin, ils étaient sur le marché de Palais. Jeudi 14 juin, ils étaient en visite à la ferme de Domois. Pour l'occasion, Mattéo, élève de troisième, a demandé de s'absenter exceptionnellement, au principal du collège, pour pouvoir accueillir les enfants et leurs accompagnateurs. Il souhaite reprendre l'exploitation à la fin de ses études. Les enfants ont pu lui poser différentes questions sur les animaux de la ferme. Ils ont aperçu les moutons dans leur champ. Il y avait également des lapins, des cochons, des veaux et des vaches... Cette sortie a permis de compléter le travail entamé au cours de l'année, quels élevages fournissent la viande ou le lait, comment est transformé le lait et quels produits en découlent...



PRIX DES INCORRUPTIBLES LE CHOIX LITTÉRAIRE DES ENFANTS



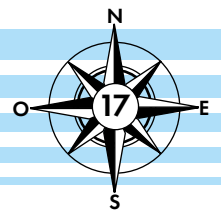
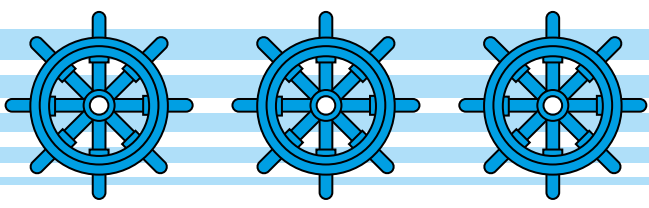
Le vendredi 18 mai, les jeunes écoliers se sont retrouvés à la salle Arletty pour l'annonce des résultats de leur vote pour leurs livres préférés dans le cadre du Prix des incorruptibles. Cela parmi une sélection de livres qui leur avaient été proposés depuis quelques mois et qui correspondaient à leur âge, selon les classes concernées. Organisé à Belle-Île par la médiathèque municipale sous l'égide de Fatima, ce prix de littérature jeunesse a lieu chaque année au niveau national depuis 1988. A l'issue du vote dans chaque école les gagnants ont été annoncés par Fatima : après les remerciements de Martine Collin, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, pour la participation des écoles.

À l'issue les enfants ont assisté à un spectacle burlesque où s'alliaient le théâtre, les marionnettes et le jeu clownesque.

PALMARÈS:

Maternelles: «Au bureau des objets trouvés» de Junko Shibuya, éditions Actes sud junior.
CP: «Drôles de vacances» de Gilad Soffer, éditions circonflexe.
CE1: «Un mur si haut» de Nancy Guilbert, éditions des ronds dans l'O.
CE2/CM1: «Le garçon qui parlait avec les mains» de Sandrine Beau, éditions Alice jeunesse
CM2/6ème: «La vraie recette de l'amour» d'Agnès Laroche, éditions Rageot.





ET SI L'ON CONTAIT DES HISOIRES...

Le 24 mai, à la médiathèque de Palais, les enfants des classes de CM1 Cm2 et CP CE1 de l'école Sainte-Anne ont ouvert grand leurs oreilles pour écouter les délicieuses histoires contées par Emmanuelle Leroux (le matin) et Catherine Nicolaï (l'après-midi) de l'association «Contes à l'usage du monde». Les enfants se sont montrés très attentifs et ont échangé avec les conteuses après leur intervention. Un grand merci à elles.



SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ANIMATIONS EN TOUS GENRES



Voici quelques retours sur les animations organisées par la médiathèque à l'occasion de la semaine européenne du développement durable.

La conférence de Michel Damblant, une dizaine de personnes étaient présentes pour suivre une intervention de qualité et un échange vraiment très riche avec l'intervenant. Le «Goûter philo» avec Valérie Petitprez de l'association «Ene Ker Belle-Île-en-mer». Les 10 enfants inscrits ont participé à l'atelier lecture album sorcier vert et fabrication d'attrape-rêve. Les enfants ont été invités à réfléchir à l'impact des hommes sur la planète après la lecture du «Sorcier vert» de Valentine Goby Cet album retrace l'histoire du célèbre photographe Sebastio Salgado qui a planté une forêt au Brésil. La soirée d'échange sur l'économie de l'eau et du réchauffement climatique et le spectacle «Miss Alaska USA» qui a attiré 120 personnes . Le public a beaucoup apprécié la soirée dans son ensemble, mais aussi la performance de Maïna Madec et l'intervention de la représentante du CPIE avant le spectacle.



ET SI L'ON PARLAIT ... DES PETITS PAPIERS !

Entretien avec Angèle MIGNON, animatrice du programme local de prévention des déchets et assimilés à la CCBI.

Oui, tous les papiers se trient et se recyclent



ALORS TRIONS LES TOUS

Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées.



Ce sont 2/3 des papiers qui ne sont pas triés à Belle-Île et terminent au centre d'enfouissement. dommage car le tri et le recyclage du papier, c'est simple. La consigne est claire « Tous les papiers se trient et se recyclent ». Même pas la peine de s'embêter à les déchirer, enlever les agrafes, couvertures en plastique, spirales et fenêtres en plastique des enveloppes. À part quelques exceptions :

- Les papiers d'hygiène : mouchoirs, essuie-tout, papier toilette, serviette en papier...

Ils ne peuvent pas être recyclés à cause de leur structure tissée et de leurs propriétés absorbantes.

Par contre, ils peuvent aller dans votre composteur !

- Les papiers à usage ou à contact alimentaire : papiers de boucherie, de fromagerie, de poissonnerie...

Ils sont traités pour résister à l'humidité et souvent plastifié. Jetez-les dans la poubelle avec les ordures ménagères. Vous pouvez demander à vos commerçants de mettre directement les aliments dans une boîte hermétique et propre.

- Les papiers qui ne sont pas vraiment des papiers : papier peint, photo, autocollant, papier sulfurisé

Ils subissent des traitements chimiques les rendant impropres au recyclage. Ils n'ont de papier que le nom et sont à mettre

aux ordures ménagères.

Hormis ces exceptions, n'hésitez pas à jeter tous vos papiers dans la borne dédiée !

Oui, recycler mes papiers, c'est utile.

Pour l'environnement
Le recyclage des papiers permet d'économiser les matières premières et l'énergie.



Pour l'emploi
La filière du recyclage des papiers en France, c'est 90 000 emplois non délocalisables.



Visitez le recyclage du papier sur www.ecoemballages.fr



Où vont les papiers triés à Belle-Île ?

Ces papiers sont recyclés par Cellulose de la Loire, une entreprise située à Allaire (Morbihan) qui fabrique notamment des boîtes à oeufs, mais aussi d'autres emballages en cellulose moulée comme des plateaux de fruits et des accessoires médicaux.

Pourquoi ne peut-on pas mettre les papiers dans le bac jaune ?

Justement parce que les papiers sont triés directement à Belle-Île pour aller à Cellulose de la Loire à Allaire sans passer par la case retri au centre de tri de Vannes. Ce sont ainsi des économies réalisées pour la collectivité.

Combien de fois peuvent être recyclés les papiers ?

Les papiers peuvent être recyclés 5 fois en papier, puis en carton. Ce recyclage permet d'éviter 3 fois moins d'eau et d'énergie que la fabrication de papier non recyclé !

Que conseillez-vous pour faciliter le tri des papiers ?

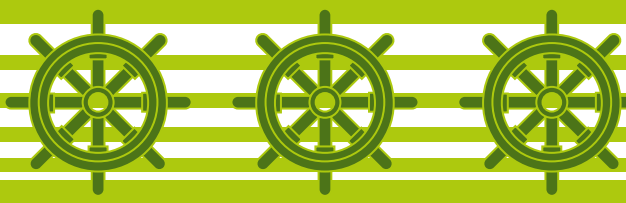
Le tri des papiers est un geste simple, d'ailleurs la consigne de Citéo est « Oui, tous les papiers se trient et se recyclent ». À part les quelques exceptions vu précédemment, on peut tous les mettre dans la borne à papiers. À la maison, on peut faire une corbeille à papiers, une cagette, un sac en papier ou tissu. Il y a également le sac de précollecte disponible à la CCBI qui peut vous éviter de multiplier les contenants grâce à ses compartiments.

Quelles actions ont été faites ?

Des interventions en classe pour sensibiliser au tri des papiers. À chaque occasion, il est rappelé aux élèves que seulement 1/3 des papiers sont triés à Belle-Île. Les élèves ont également pu voir les quelques papiers qui ne sont pas recyclables. Ensuite, le processus de recyclage leur a été présenté. Puis une mission leur a été confiée, devenir ambassadeur du papier et sensibiliser leurs proches et des entreprises au tri des papiers.



Des élèves ont bénéficié d'une animation du CPIE et ils ont ainsi pu fabriquer eux-mêmes du papier recyclé.



LES TOTEMS EXPOSÉS CET ÉTÉ



Photo de la vitrine « déchets » de l'office de tourisme. Photo : Office de Tourisme de Belle-Ile

Les élèves bellilois du cycle 3 de l'école Stanislas Poumet (CM) et 6^{ème} du collège Michel Lotte ont travaillé sur la thématique des déchets dans le cadre du projet interclasse. Cet hiver, après avoir ramassé 80 kg de déchets en une heure dans la laisse de mer de la plage de Donnant, les élèves ont réalisés des totems à partir de ces déchets. Ces totems seront exposés cet été dans différents endroits afin de sensibiliser les touristes et habitants à la problématique des déchets.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES DÉCHETS AQUATIQUES



80% des déchets aquatiques proviennent de l'intérieur des terres
8 millions de tonnes de déchets arrivent dans les océans tous les ans
1 million d'animaux marins meurent chaque année à cause des déchets aquatiques

Aussi pour éviter que les déchets ne terminent dans les océans, il convient de bien les jeter dans les bornes et bacs correspondants.

«Mais n'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !»



VISITES ORGANISÉES AU CENTRE DE TRI DE VANNES

Des visites au centre de tri de Vannes Le 12 avril et le 17 mai, les élèves, accompagnés de leurs enseignants et d'Angèle Mignon de la CCBI, sont allés visiter le centre de tri à Vannes pour voir ce que devenaient les emballages triés dans les poubelles jaunes de l'île.

Une fois triés dans les poubelles jeunes et collectés par COVED, les emballages sont envoyés par bateau à Vannes puis acheminés vers le centre de tri où ils rejoignent la zone dite de réception. Ceux-ci passent ensuite dans une cabine de pré-tri manuel où les employés vont écarter de nombreux objets considérés comme des erreurs de tri : films plastiques, emballages en polystyrène, grands cartons (à déposer en déchèterie), verre...

En cas de doute, se référer au guide du tri, au pictogramme présent sur l'emballage ou sur le site ou l'application mobile consignedetri.fr.

Le centre de tri est en capacité de trier 7 tonnes de déchets par heure, pour cela, une dizaine de personnes est chargée de trier les emballages manuellement, en complément des nombreuses machines.

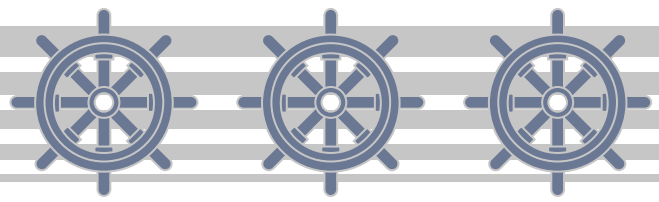
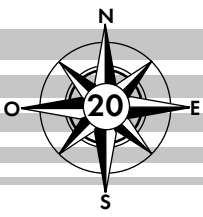
L'étape suivante consiste à trier les emballages selon leur taille, puis selon leur forme et leur poids, on parle alors de séparation balistique. Dans cette étape, on sépare les « corps plats » (cartonnettes) des « corps creux » (flacons, bouteilles, canettes...). Une nouvelle étape de tri manuel permet de vérifier si les machines ont correctement séparées les différents matériaux. Les em-

ballages ferreux seront extraits à l'aide d'un aimant, les flacons et bouteilles en plastique, quant à eux, seront séparés en fonction de leur composition (tri optique), d'un côté les plastiques non transparents, d'un autre les plastique de couleur. Les matériaux triés sont ensuite compactés par une presse, conditionnés en cube d'1m3 puis expédiés dans d'autres usines pour y être recyclés.

S'ils sont triés, les emballages auront droit à une seconde vie. On apprend que les bouteilles de lait finiront en arrosoir ou en composteur (comme ceux mis à disposition par la CCBI !), on utilisera le plastique transparent (bouteille d'eau) pour fabriquer des oreillers et des couettes et vêtements en polaire ou que l'on se sert des briques de soupe pour faire du papier toilette.

Les élèves ont bien compris que le tri était nécessaire pour le recyclage et la fabrication de nouveaux objets.





VISITE DU SOUS-PRÉFET DE LORIENT RÉOUVERTURE DE LA SALLE ARLETTY



C'est en présence de Pierre Clavreuil sous-préfet de Lorient, de Kaourintine Hulaud, conseillère régionale et des élus insulaires que le 25 mai la réouverture officielle de la salle Arletty a eu lieu. Cet endroit est un outil prépondérant de la vie culturelle bel-

liloise. La communauté de communes est propriétaire du complexe Arletty depuis le 14 janvier 2001. Il comprend une salle culturelle multifonctions et un restaurant scolaire. « La salle culturelle multifonctions offre une capacité de 322 places assises ou de 750 spectateurs

debout», ont rappelé Frédéric Le Gars, président de la CCBI, et Norbert Naudin, premier vice-président en charge de la culture. « Elle est l'outil prépondérant de la vie culturelle belliloise, indispensable à la vie associative ainsi qu'à l'accueil d'événements publics ou privés. » Le restaurant scolaire assure la gestion de 260 repas par jour en période scolaire pour les élèves en maternelle et en primaire des écoles de Palais, et des collégiens de l'établissement privé. La cuisine produit les repas des écoliers de Locmaria. Une réhabilitation indispensable Depuis plusieurs années le complexe souffrait de nombreux désordres. « Son vieillissement prématuré mettait en péril la capacité de la CCBI à le maintenir ouvert. » Le coût total de l'opération s'est élevé à 1 461 716 € HT. Le programme des travaux, contraints par le fonctionnement du restaurant scolaire, a été financé en deux opérations distinctes, car seuls ceux de la salle de spectacles pouvaient obtenir des aides. L'État a financé les opérations à hauteur de 31,18 % ; la Région, 28,04 % ; le Département, 16,03 % ; 21,75 % étant autofinancés.



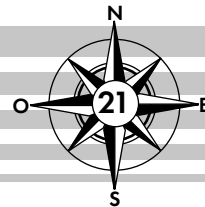
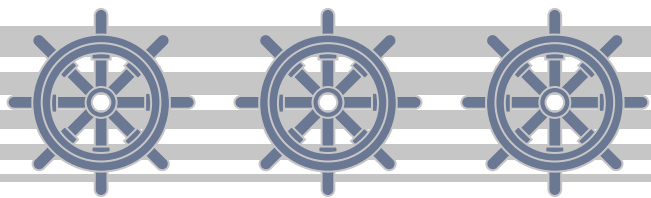
RENCONTRE AVEC LES ÉLUS PALANTINS

Le sous-Préfet de Lorient était à Palais le 25 mai dernier pour rencontrer les élus. Au menu, tour de la commune et des projets. Sur le terrain, visite du chantier du futur centre hospitalier et de la maison de santé communale. Visite également pour les travaux en cours sur l'hôtel de ville suite à l'infection par la mэрule, mais aussi les différents projets communaux comme la médiathèque, le parcours historique, le bâtiment des ex-affaires maritimes, l'agriculture et l'autonomie alimentaire, le projet de mémorial de Haute Boulogne sur le baigne pour enfants, l'accession à la propriété de jeunes Palantins, le dépotage pétrolier à l'extérieur, etc. !



VISITE DU CHANTIER DE L'HÔPITAL





SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT MARIN



Dans une perspective pédagogique, la municipalité a installé des plaques de sensibilisation à l'environnement marin. Une dizaine de bouches d'eau pluviale sont désormais ornées d'une plaque en aluminium avec écrits : « ne rien jeter, ne rien vider, la mer commence ici ! ». Remarquées à Collioure, commune de Pyrénées-Orientales, non loin de Font-Romeu, ces plaques visent à informer que tout ce qui est jeté à travers ces grilles se retrouve dans la mer. La pollution marine, notamment liées aux plastiques et aux mégots est un véritable fléau. « Nous remercions chaleureusement la mairie de Collioure et notamment l'adjoint au Maire, Philippe Cortade, qui a bien voulu que nous utilisions le modèle qu'il a créé ; mais aussi pour sa bienveillance » indique Tibault Grollemund, premier adjoint palantin.

CHANTIER DE L'HÔPITAL LA GRANDE GRUE DÉMONTÉE



Dernière photo de la grande grue avant son démontage. En effet, le chantier se poursuit et le gros œuvre est terminé. Comme elle est venue, la grue va reprendre la mer en plusieurs morceaux, une étape délicate dans le transport maritime, mais qui s'est déroulée parfaitement.

COURSE DES GARÇONS DE CAFÉ UNE PREMIÈRE DU GENRE RÉUSSIE

L'association Allibi a organisé fin mai, par un bel après-midi, une « course de garçons de cafés ». Les nombreux participants, professionnels et amateurs se sont disputé les premières places sur un parcours balisé entre la rue Willaumez et la place de la République. Plusieurs récompenses ont été remises et coté pro, c'est le café « La Frégate » qui a remporté la mise. L'engouement suscité fera sans aucun doute que, l'an prochain avec la deuxième édition annoncée, le succès de ce rendez-vous sera confirmé.



DESSERTE DES PARKINGS PÉRIPHÉRIQUES UNE NAVETTE GRATUITE MISE EN PLACE

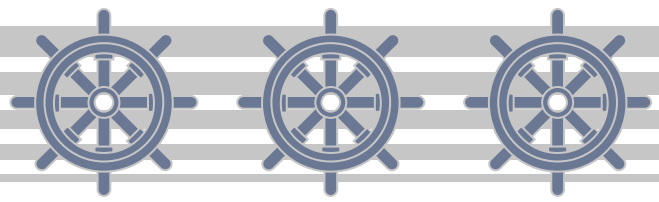
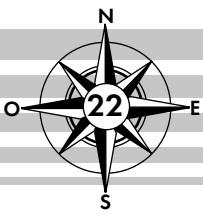


De gauche à droite : une passagère aux côtés de Jean Luc Guennec, adjoint, Bertrand Nicolas, saisonnier à la mairie pour conduire la navette et Tibault Grollemund, 1^{er} adjoint.

La commune de Palais a repris cette année la compétence du transport intra-muros, c'est-à-dire des navettes qui desservent les parkings. Afin de répondre aux attentes, une navette a été mise en place à compter du 2 juillet et pour tout l'été. Cette saison, il s'agit de se concentrer là où l'affluence est la plus forte, et c'est donc du côté des Glacis que cette dernière effectuera ses liaisons entre la passerelle de l'écluse et le haut parking. Au volant, Bertrand Nicolas assure la desserte entre 10h et 13h tous les jours sauf dimanche et jours fériés. Mais la nouveauté cette année réside dans la mise en place d'une desserte de l'hôpital de Palais entre 9h et 10h. Au départ de la place de Font-Romeu (départ 9h et 9h30) la navette assurera deux départs de l'hôpital et de la maison de retraite

(9h15 et 9h45). Si toutefois les besoins étaient plus conséquents, il suffit ensuite de convenir avec le chauffeur d'une heure de retour en matinée et le trajet sera assuré que ce soit hôpital – ville ou ville-hôpital.

« Ceci est une expérimentation, j'espère que nous pourrions par la suite mettre en place une navette à l'année pour, à la fois desservir le centre hospitalier et la maison de santé communale, mais aussi permettre aux résidents valides de descendre en ville lorsqu'ils le souhaitent. Ce besoin de transport représente aussi un lien social important, j'y tiens absolument. Nous menons une réflexion sur l'acquisition d'un bus électrique de 6 places pour l'an prochain » assure Tibault Grollemund premier adjoint au maire.



SUBVENTIONS DE LA RÉGION



Lors de sa commission permanente du 4 juin, la Région a attribué des aides à hauteur d'un peu plus de 330 000 € pour des projets.

La commission permanente, émanation de l'assemblée régionale, se réunit une fois par mois pour mettre en oeuvre les décisions prises par le Conseil régional en session plénière, pour l'année en cours. Lors de sa réunion du 4 juin, plus de 950 opérations ont été votées, dont quelques-unes qui concernent le territoire du pays d'Auray.

Ainsi, 66 000 € sont attribués à la commune de Palais pour l'aménagement de son centre. Dans le cadre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays, la Région soutient la poursuite de la requalification des espaces urbains de la commune. À proximité de l'embarcadère, ce projet prévoit l'enfouissement des réseaux électriques et de l'éclairage public, la mise en place de mobilier urbain et à la création d'un réseau d'eaux pluviales. Toujours pour Le Palais, 54 000 € sont alloués pour la remise en état de la passerelle et des pieux du port. Cette somme complète les 175 000 € donnés pour remplacer les donuts du poste de stationnement Bourdelle. L'entreprise Ultimate Fishing installée dans cette commune et spécialisée dans le matériel de pêche, qui veut doubler son chiffre d'affaires à l'international et a embauché un responsable export, reçoit 15 000 € au titre du pass RH export. Toujours à Palais, 3 000 € sont donnés au festival Sous l'eau avec Jean Painlevé. La région Bretagne attribue 26 800 € pour financer une partie de la future passerelle du pôle d'échanges multimodal, au-dessus de la voie ferrée, entre la gare et les parkings. Kerlenn Sten Kidna reçoit 5 000 € pour ses activités de valorisation du patrimoine culturel breton au cours de l'année.

Enfin, 1 600 € d'aide à l'investissement sont donnés à la librairie Port Maria à Quiberon pour le renouvellement de matériel informatique.



CONTRAT DE PARTENARIAT EUROPE - RÉGION - PAYS D'AURAY L'AVENANT A ÉTÉ SIGNÉ À CRAC'H



De gauche à droite : Kaourintine Hulaud, conseillère régionale référente pour le Pays d'Auray, Laurence Fortin, vice-présidente de la Région à l'aménagement du territoire, Michel Jalu, président du Pays d'Auray, Frédéric Le Gars, président de la CCBI et Philippe Le Ray, président d'Aqta

Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, a fait escale mercredi 27 juin à Crac'h pour finaliser la démarche de révision, à mi-parcours, du contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020. La création d'un restaurant scolaire, est l'exemple que Laurence Fortin a choisi pour illustrer le partenariat que la région entretient avec le Pays d'Auray. Cette réalisation qui sera opérationnelle en septembre prochain a coûté 757 000 € dont 100 000 € ont été pris en charge par la Région. « Ce projet correspond pleinement aux objectifs fixés par la région. Il centralise, crée un lien entre le lieu et les habitants, il est économe en énergie et joue la carte de la mutualisation », a souligné la Vice-présidente. Sans oublier qu'il s'inscrit parfaitement dans le territoire. « Nous devons travailler tous ensemble, en réseau pour chaque territoire. Cela va au-delà des limites géographiques ou administratives ».

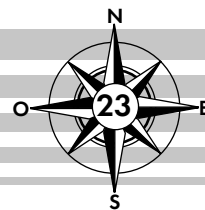
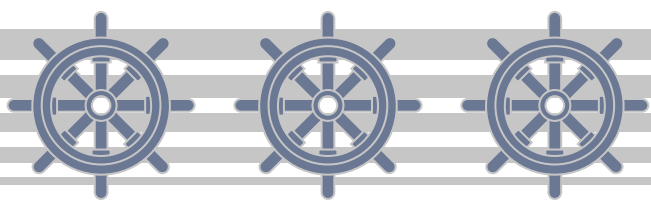
Egalité des territoires

Comme prévu initialement, les Pays ont fait évoluer leur contrat de partenariat avec la Région au terme d'une année 2017 dédiée à leurs travaux de révision, en concertation avec le Conseil régional. Une nouvelle page s'ouvre désormais pour les 21 territoires bretons concernés. À travers une nouvelle dotation de 4,30 M€, la Région poursuit son soutien aux programmes du territoire d'Auray. Au total, de 2014 à 2020, 10,50 M€ seront alloués (5,70 M€ de crédits régionaux et 4,80 M€ de crédits européens) au financement de ce type de réalisations. À travers ces contrats, la Région souhaite favoriser l'égalité des territoires,

encourager le développement local et susciter la création d'emplois. Signé en juillet 2015, celui du Pays d'Auray a été élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux. Sur la période 2017-2020, cette nouvelle enveloppe régionale permettra de financer des projets construits autour de quatre priorités : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire ; développer les mobilités durables pour mieux se déplacer ; développer une offre de loisirs de qualité pour améliorer le bien-être des habitants et accompagner le développement des îles de Belle-Île, Houat et Hoëdic pour y maintenir l'activité et une population à l'année. Un cinquième axe, commun à tous les contrats, porte sur le soutien aux services collectifs essentiels, ciblant, sur le Pays d'Auray, les équipements dédiés à l'enfance (crèche, restaurant scolaire...).

28 projets

Un Comité unique de programmation (CUP), coprésidé par la Région, en la personne de Kaourintine Hulaud, référente pour le territoire, et par Michel Jalu, Président du Pays d'Auray, se réunit régulièrement pour examiner les projets pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen. Sur le territoire d'Auray, 28 projets bénéficient d'un avis favorable et vingt ont déjà fait l'objet d'un appui financier de la Région dans le cadre du contrat de partenariat. « En Bretagne quand on investit c'est sans risque. Tout prend de la valeur. Nous avons besoin de financements, mais il faut savoir les prioriser et les utiliser intelligemment », a ajouté Philippe Le Ray, président d'Auray Quiberon terre Atlantique.



VISITE OFFICIELLE AU CENTRE DE SECOURS PRÉDISPOSITION DES MOYENS EN RENFORT ESTIVAL



Une réunion à la caserne des sapeurs-pompiers de Belle-Île s'est tenue vendredi 29 juin, pour faire le point sur dispositif de secours mis en place pour la période estivale.

Pour l'occasion, Gilles Dufeigneux, conseiller départemental et président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Morbihan et le Colonel Eric

Lebon, directeur départemental adjoint, s'étaient déplacés sur l'île, venus à bord d'un canot de sauvetage de la SNSM. « Nous tenons à rencontrer les équipes sur le terrain en associant les élus pour aménager le dispositif pour l'été en cette période d'affluence estivale. » ont indiqué les deux hommes. Sur l'ensemble du territoire du Morbihan, certains centres se voient doter d'effectifs supplémen-

taires, « sur des communes particulièrement excentrées ou impactées par une population importante en saison, nécessitant une organisation différente du reste de l'année.. Par ailleurs, les incendies d'ampleur de l'été 2017, obligeant le transport de nombreux renforts du continent en urgence, ont démontré la nécessité d'étoffer l'équipe en place sur l'île.

Compte tenu de retour d'expérience, le matériel doit être présent avant la saison, « le transport des véhicules sur l'île est compliqué et demande une disponibilité pour le bateau et du temps. Nous avons également prépositionné de l'équipement en plus, des camions pour le feu, pour répondre au plus vite en cas de besoin. Ce dispositif ponctuel est un coup de pouce que nous avons voulu et organisé en redéployant des sauveteurs, hommes et femmes venus de tout le département. « Belle-Île est un point stratégique » a souligné le colonel Lebon. Début juin, 4 sapeurs-pompiers ont été détachés en renfort permanent sur l'île. En juillet et août, 8 pompiers viennent en renfort au centre de secours, dirigé par le lieutenant Fabrice Tonnel.

Le centre d'incendie et de secours de Belle-Île a rassemblé, le 23 juin, de nombreux intervenants pour cette cause nationale. Des exercices étaient proposés au public. La prévention routière était à l'honneur, hier, au centre d'incendie et de Secours de Belle-Île, qui a ouvert ses portes au public.

Augmentation des interventions

Avec 292 interventions depuis le 1^{er} janvier 2018, contre 243 au cours de la même période en 2017, le centre de secours a vu sa charge augmenter de 20 %. « Dans 82 % des cas, il s'agit de secours aux personnes, a précisé le lieutenant Fabrice Tonnel, chef du centre, pour beaucoup sur le théâtre de nombreux accidents de la circulation. D'où l'idée de rassembler sur le site les acteurs de la prévention routière». Étaient présents: FBI Mer, l'association santé du territoire avec son groupe prévention vie nocturne ; le Crédit Agricole, engagé depuis 1991 dans les démarches de prévention ; la police municipale, avec ses parcours de bonne conduite ; la gendarmerie, qui a participé aux diverses manœuvres exécutées au cours de la journée ; la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTEM), avec ses ateliers, comme le test choc, le « réactiomètre » ou les simulateurs d'alcoolémie, et l'association Belles machines route 56, qui intervenait pour Handicaps motards solidarité.

Des chiffres édifiants

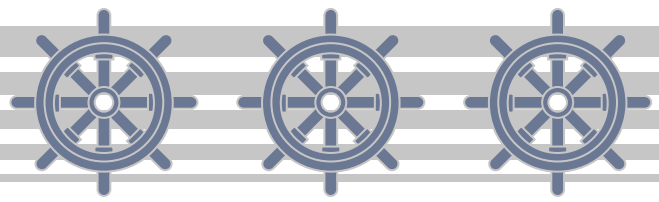
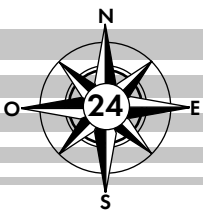
La DDTEM a rappelé que 354 des décès constatés en France sur la route en

OPÉRATIONS PORTES OUVERTES LA PRÉVENTION ROUTIÈRE MISE EN EXERGUE



2016 (20 % des tués) concernaient des personnes qui n'avaient pas bouclé leur ceinture de sécurité. Le Morbihan a enregistré 40 victimes de la route en 2017 ; la moitié en était des usagers « fragiles » : piéton, cycliste ou deux-roues motorisé. Les manœuvres réalisées dans la journée ont donc été particulièrement suivies : accident entre une voiture et une moto, avec un motard coincé sous le véhicule ; accident de voie publique après tonneaux avec désincarcération ; extinction d'un feu de véhicule. Des effectifs adaptés pour pallier les risques

Les effectifs du centre sont constitués de trente-sept personnels, dont douze femmes, parmi lesquels une infirmière et un médecin pompier. Ils seront abondés régulièrement au cours de la haute saison. « A ce jour, 870 heures de formation ont été dispensées pour l'ensemble des sapeurs-pompiers, y compris les sauveteurs côtiers et les membres du Groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux (Grimp), qu'il s'agisse de formation initiale, de spécialisation ou d'avancement », a conclu le lieutenant Fabrice Tonnel.



L'ACCÈS À L'OFFRE DE SOINS BELLE-ÎLE-EN-MER UN EXEMPLE AU NIVEAU NATIONAL



Le docteur Stéphane Pinard, assis à côté du député Thomas MESNIER qui a rendu un rapport sur l'accès aux soins sur les territoires

Le jeudi 5 juillet, était organisé, à l'initiative du Président du conseil National de l'Ordre des médecins, le Docteur Patrick BOUET, le débat de l'ordre, au siège du conseil National, 4 rue Léon Jost à Paris 17^{ème}. Le sujet était : «Améliorer l'accès aux soins : l'énergie des territoires». Les intervenants : Julien BOROWCZIK député de la Loire, secrétaire de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, Véronique GUILLOTIN sénatrice de Meurthe et Moselle membre de la commission des affaires sociales du Sénat, Natacha LE-MAIRE rapporteure générale au Conseil stratégique de l'innovation en santé, Thomas MESNIER député de Charente membre de la Commission des soins non programmés de l'Assemblée nationale, chargé d'une mission sur l'organisation des soins non programmés dans les territoires par la Ministre de la Santé Agnès BUZIN, Patrice DIOT doyen de la Faculté de médecine de TOURS, président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé François ARNAULT délégué aux relations internes

du Conseil National de l'ordre et le docteur Stéphane PINARD, invité par le Président du Conseil National pour présenter aux députés et sénateurs le projet innovant d'offre de soins de Belle-Île-en-Mer, illustrant la collaboration ville-hôpital. Madame BRUNEAUD, directrice de l'hôpital, invitée à participer au débat, n'a pu s'absenter de Belle-Île. Néanmoins elle a fait remettre aux participants un «mémo» sur le sujet.

Des solutions malgré les difficultés

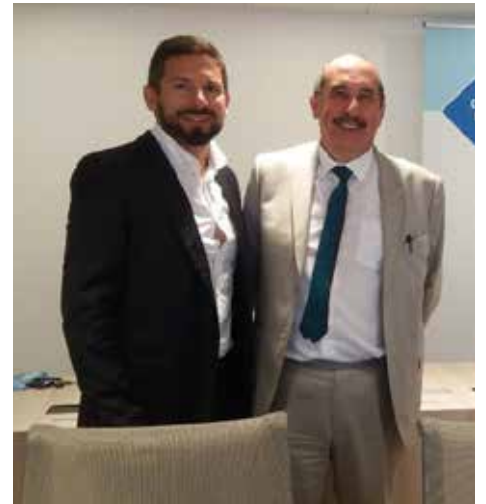
«L'observatoire des initiatives dans les territoires, mis en ligne sur le site du CNOM, a pour objectif de faire savoir que, malgré les difficultés en matière d'accès aux soins, des solutions nées du terrain apportent des réponses concrètes et efficaces dans les territoires de proximité. L'ordre des médecins veut ainsi soutenir les énergies à l'œuvre dans les zones en tension et les efforts partagés de très nombreux acteurs pour avoir des initiatives adaptées aux réalités locales. Avec les acteurs de terrain, le CNOM entend ainsi encourager l'éclosion d'initiatives décentralisées simplifiant l'exercice des professionnels de santé dans le sillage des propositions pour l'avenir de notre système de santé qu'il porte depuis 2016.

Le CNOM apporte son concours en ce sens au comité stratégique d'innovation en santé dont il est membre au Ministère des solidarités et de la santé.

Le projet de Belle-Île est un projet abouti, il a d'ailleurs interpellé le Député Thomas

MESNIER. Il souhaite venir en septembre sur Belle-Île-en-Mer pour rencontrer les acteurs de terrains et comprendre pourquoi un territoire isolé est en pleine réussite malgré les contraintes liés à l'insularité, là où tant d'autres peinent à assurer la continuité des soins.

Le projet de Belle Île est l'illustration parfaite de la collaboration ville hôpital, avec une démographie médicale dynamique, des projets innovants (infirmière ASALEE, télé échographie, télé consultation), des médecins impliqués dans le fonctionnement de leur hôpital de proximité, des hospitalisations de proximité, la reconstruction d'un nouvel hôpital. Pour le docteur Stéphane PINARD, qui a pu intervenir régulièrement dans le débat, «l'information méritait d'être relayée du fait que Belle-Île-en-Mer sert d'exemple au niveau national sur ce qu'il est possible de faire en pleine crise démographique».



Le docteur Stéphane Pinard, debout à côté de Patrick BOUET, Président du Conseil National de l'Ordre des médecins à l'initiative de ce débat.

FUTURS COLLÉGIENS RÉCEPTION EN MAIRIE

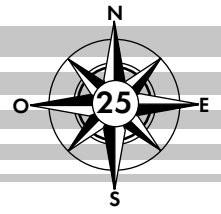
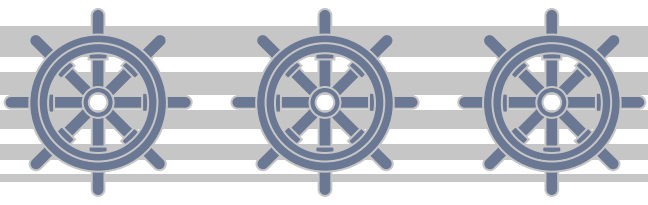
Avant que la cloche de l'école ne sonne la fin de l'année scolaire, pour annoncer les grandes vacances, le Maire

de Palais a reçu les élèves de CM2 de l'école Stanislas Poumet en mairie. L'occasion d'échanger sur le passage au collège et remettre quelques présents pédagogiques aux futurs collégiens



PLAGE DES ARMELLES RAMPE D'ESCALIER RÉNOVÉE





Les insolites... Du début de saison



Visite des biquettes sur le marché, après certains commerces...



Puis il y a quelques jours, un de nos portraits de marins a disparu. Heureusement il a été retrouvé... sur le bateau d'un octogénaire sur le départ... Sans doute un fan !



Et enfin notre doyenne de 105 ans qui soutenait les bleus du foot ... Est passée au Journal télévisé de TF1.

REVITALISATION DU CENTRE-VILLE RÉFLEXION À PARTIR D'UNE COMMISSION



Mardi 17 juillet, la municipalité a organisé une réunion publique pour présenter le lancement de l'étude de « revitalisation du centre-ville », que vient d'engager la mairie du Palais. La semaine dernière, le conseil municipal a validé le choix du groupement de bureaux d'études qui va accompagner les élus dans cette réflexion. Le groupement rassemble les compétences de quatre structures : la SEM Breizh (Lorient) qui est mandataire, aux côtés de l'agence d'architecture et d'urbanisme ARCAU (Vannes), du paysagiste du Chêne Breton (Vannes) et du sociologue du cabinet de sociologie urbaine Environnement et Société (Concarneau).

Attractivité sur les 10 prochaines années

L'objectif de l'étude urbaine est double. Il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des projets d'aménagement aujourd'hui en cours ou prêts à l'être pour donner un objectif commun qui est d'asseoir l'attractivité du centre-ville pour les 10 prochaines années. Le projet de territoire sera présenté sous la forme d'un Plan-Guide décliné en Fiches-actions opérationnelles et composé de toutes les thématiques qui composent la dynamique du centre-ville allant des commerces, aux modes de déplacement, quelle place donner à la voiture, aux vélos, par exemple ? Est-il souhaitable et/ou possible de retrouver des habitants en cœur de ville ? Quelle place du

centre-ville tient-il aujourd'hui à l'échelle de la commune mais aussi à l'échelle de toute l'île ? Bien d'autres questionnements seront développés. Cette réflexion complète et complexe est un préalable incontournable au dépôt du dossier pour l'appel à candidatures porté par la Région Bretagne. Les projets de territoire qui seront sélectionnés pourront bénéficier de subventions conséquentes pour permettre la réalisation des projets d'aménagement présentés.

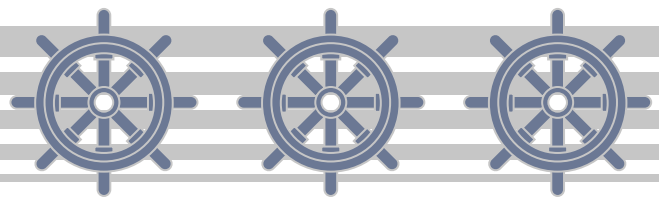
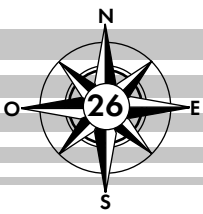
Des ateliers participatifs

La municipalité souhaite associer le plus grand nombre à cette réflexion qui doit engager l'avenir du Palais.

Ainsi, une série de deux ateliers participatifs sera organisée dans le cadre de l'étude, dès le mois de septembre, en parallèle des

Ateliers qui seront organisés avec les élus et les services concernés. La participation de tous est attendue que vous soyez habitant ou entreprises du Palais ou des autres communes. Ces différentes réunions de travail seront conduites par les bureaux d'études sur un programme de travail encore en cours de décision. Dès à présent, il est possible à chacun de faire enregistrer sa proposition de participation auprès des agents de l'accueil de la mairie de Le Palais, sur place ou par téléphone. Une réunion publique viendra clore la mission prévue en décembre prochain pour présenter le résultat du travail accompli dans ces cinq prochains mois.





MESURES SÉCURITAIRES SUR LES RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ANTI-INTRUSION ET RENFORT D'AGENTS DE SÉCURITÉ



Depuis les attentats, il est demandé aux organisateurs de renforcer la sécurité de leurs manifestations, notamment en matière de dispositif anti-intrusion.

En premier lieu, il y a lieu de rappeler que dorénavant « tout rassemblement de personnes ou manifestations publiques doit faire l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune de Le Palais. Dans le cas où l'affluence attendue est de plus de 500 personnes (public présent au moment de la plus grande affluence et comprenant le personnel de l'organisation, les concurrents ou les artistes et le public, et non l'effectif cumulé dans le temps) il y a obligatoirement dépôt du dossier spécifique, au minimum UN MOIS avant sa date de déroulement (directives préfectorales) ». Sont concernées par ces informations les rassemblements récréatifs, culturels, et grands rassemblements de personnes.

Dans ce cadre, une commission « Sécurité événement », désignée en conseil municipal, a été créée. Elle a pour objectif :

- d'examiner, étudier les demandes de manifestations avec rassemblement de plus de 500 personnes,

- définir les moyens éventuels à mettre en place par la commune ou par les organisateurs pour la sécurisation

- préconiser les consignes de sécurité en matière de rassemblement de personnes, en conformité avec les directives préfectorales, à respecter par les organisateurs selon la nature de la manifestation (manifestation se déroulant dans un lieu clos (salle, parc des expos, festival de plein air, etc) ou manifestation se déroulant en milieu ouvert (rues, esplanades, jardins, marchés de Noël, etc.)

L'instruction de cette demande par la commission « Sécurité événement », consiste à s'assurer que les mesures prévues par l'organisateur pourront garantir la sûreté et la sécurité du personnel de l'organisation, des concurrents ou des artistes et du public.

Dans le cadre de sa mission visant à définir les moyens éventuels à mettre en place par la commune pour la sécurisation des événements, la commission « Sécurité événement », comprenant Thibault Grollemund, premier adjoint, et Jacky Lemaire, référent pour la sécurité, l'adjudant François Prime commandant la brigade de gendarmerie locale, les agents

de la police municipale, et de Stéphane Tinchant, responsable des services techniques de la commune, s'est réunie le lundi 9 juillet pour faire le point sur la sécurité des grandes manifestations estivales 2018 dont les « Palais piéton ».

Après une première expérience en 2017 qui s'est avérée très chronophage, il a été décidé de recourir à une solution pérenne à mettre en place pour chaque manifestation nécessitant des mesures sécuritaires sur les rassemblements de personnes.

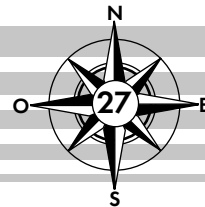
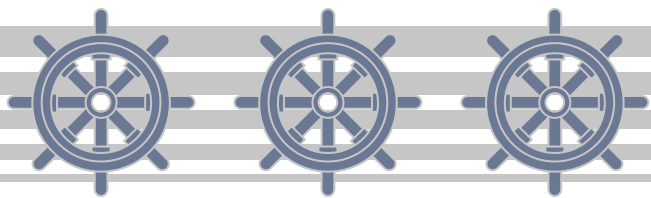
Stéphane Tinchant a imaginé et mis au point un système anti-intrusion de véhicules béliers, manipulable par deux personnes à disposer aux points de contrôle de la ville. Pour réaliser ce dispositif, il s'est adressé à Gaëtan Kergourlay, qualifié dans le domaine de la métallerie-chaudronnerie, installé zone des Semis à Sauzon. Cette collaboration a permis la conception d'un système simple mais très efficace. Pour compléter le dispositif et pour économiser l'emploi des agents de la police municipale pour se consacrer à leurs tâches habituelles, la commune a eu recours à une agence de sécurité qui a mis en place quatre agents par manifestation sélectionnée. Le système anti-intrusion a été installé pour la première fois sur le terrain à l'occasion de la fête du 14-Juillet et la retransmission sur une fan-zone de la finale de la coupe du monde de football le 15 juillet. Les agents de sécurité ont pu installer ce nouveau dispositif très rapidement et ont mis en exergue l'ingéniosité du système. L'ensemble du dispositif sera mis en place sur chaque grande manifestation de l'été nécessitant les mesures sécuritaires obligatoires qui font désormais partie du décor.



PORTRAITS SINCÈRES DE PHILIPPE DANNIC COMMERCANTS & ARTISANS À L'HONNEUR

Depuis 8 ans maintenant, Philippe Dannic, photographe, a entrepris un travail intitulé « Portraits sincères ». Il essaie de photographier tous les Bellillois. Ce long travail se poursuivra jusqu'en 2020, année où Philippe souhaite remettre ce fond iconographique, images des habitants de Belle-Île de 2010 à 2020 aux archives départementales. En 2018, ce sont les commerçants et artisans des quatre communes qui sont mis en valeur. La mairie de Le Palais a souhaité, de son côté, proposer aux habitants de profiter de ce travail à travers une bâche imprimée regroupant tous les commerçants de

la ville. L'inauguration a eu lieu le vendredi 13 juillet en début de soirée. C'est toute une mosaïque colorée sur laquelle chacun a pu chercher son commerce ou commenter les images de ses collègues. Philippe Dannic a déjà bien entamé son travail sur Locmaria et Sauzon et compte prochainement se rendre à Bangor pour immortaliser les acteurs de la vie active sur leur lieu de travail. L'étape suivante sera l'hôpital et tous ses salariés, médecins, infirmières... Au total, ce sont 3 800 « portraits sincères » qui ont déjà été réalisés. Le photographe espère atteindre le chiffre de 5 000 en 2020.



Les Brèves...

POLICE MUNICIPALE

L'EFFECTIF AU COMPLET POUR L'ÉTÉ



L'équipe pour cet été est composée de : Émilie Le Dro, agent de police municipale, Mckaël Huon, Mickaël Bertin, Marie Trubert et Marine Pleurmot, agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et Assistants temporaires de police municipale (ATPM).

FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ

LANCEMENT DES «PALAIS PIÉTON»



Le premier «Palais piéton» de la saison a eu lieu mercredi 18 juillet. Après une prestation de la fanfare des «Guerveur», enfants et parents se sont retrouvés sur la place de la République pour assister un grand spectacle de magie sur scène, proposé par Jean Alain. Le Trio « Pourquoi Pas » a fait son retour à Belle-Île en présentant la nouvelle version de son spectacle acrobatique. Dans les bars, les concerts se sont succédé, pour le plus grand plaisir des flâneurs et des amateurs de musique.

ASSOCIATION MÉMOIRES D'ÎLE

TRADITIONNEL DÉFILÉ AUX LAMPIONS



Pour la soirée du 14 juillet, juste avant le feu d'artifice, c'est un défilé aux lampions a été mis en place avec les enfants dans les rues et sur les quais. Il était organisé par l'association «Mémoires d'île» qui propose un accueil aux personnes souffrant de troubles de la mémoire et offre un peu de répit aux aidants.

POUR LES NOUVEAUX ÉLECTEURS REMISE EN MAIRIE DU LIVRET DU CITOYEN



Une cérémonie de la citoyenneté organisée par la mairie de Le Palais, a réuni, le samedi 19 mai, salle du conseil, quelques jeunes Palantins, garçons et filles qui viennent d'atteindre la majorité civile de 18 ans. L'objet était de recevoir des mains du maire Frédéric Le Gars et de Martine Collin adjointe à la jeunesse, le livret du citoyen, ainsi que leur carte d'électeur. Ils sont 17 nouveaux jeunes électeurs, atteignant leur majorité. Avec leur toute première carte d'électeur, ce petit livret détaille les

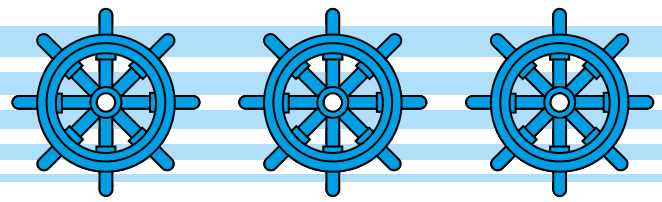
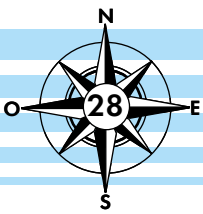
droits et devoirs des jeunes citoyens. Le premier magistrat leur a rappelé que le vote est le premier devoir du citoyen. Il a développé l'ensemble de leurs droits et devoirs qui sont repris sur le fascicule officiel : la responsabilité et le droit de vote, la présentation aux élections le témoignage en justice, l'égalité des sexes et le respect de la loi. Un pass culturel contenant une place de cinéma et une année d'inscription à la médiathèque a été offert aux nouveaux votants par Fatima Zahir-Kerमारrec.



FESTIVITÉS PRÉVENIR LES RISQUES LA NUIT

L'été lance la saison des festivals et «sound systems» sur l'île. Les organisateurs, ainsi que des commerçants et la discothèque Le Viking étaient invités, samedi, à rencontrer les professionnels de santé, des élus, la gendarmerie... pour mettre en place des actions pour que tout se passe le mieux possible. Avec l'opération Visibilité sur la route la nuit, la population va être sensibilisée grâce à une campagne d'affiches et de flyers. Ce sont 5 000 brassards, financés par les quatre municipalités, qui seront distribués sur les sites

de festivités nocturnes. Des gilets réfléchissants seront vendus en grande surface et sur les sites, à un tarif réduit, environ 3 €. Avec « Sam capitaine de soirée », dans les bars qui ouvrent tard et dans certains restaurants de Belle-Île, la boisson sans alcool sera proposée à 1€ pour le Sam (le conducteur qui promet de rester sobre) après 22 h). Des éthylotests seront à disposition, financés par la Sécurité routière, partenaire du projet. Cette opération de prévention est coordonnée par le « FBI mer » (l'association des professionnels de santé de Belle-Île). Un souhait a été émis, celui d'une réflexion sur le problème de transport la nuit à l'issue des manifestations. Afin de renouveler ces actions et de continuer la réflexion sur la réduction des risques liés aux pratiques festives sur l'île, il est envisagé de créer une association spécifique.



LA MIGRATION DES MAIRIES

La municipalité de Palais, nous accueillant dans sa revue, connut une longue migration en ville (1). La loi votée le 14 septembre 1789 par l'Assemblée nationale constituante crée les communes. Si les sacristies abritent les réunions et les archives paroissiales de la Fabrique, la nouvelle administration requiert des locaux : une maison commune. Il faut attendre 1852 pour que la municipalité construise une mairie et 1893 son installation dans l'hôtel de ville actuel. Entre 1789 et cette date les mairies déménagent au gré des évènements. Suivons les dans leur pérégrination. (La numérotation des paragraphes renvoie aux numéros du plan cadastral de 1839.)



1. La première municipalité : la maison Legrand.

A Palais le 6 octobre 1789 en la chapelle Saint-Sébastien (2) se réunit une assemblée des « représentants de la commune (...) tous lesquels comparants sont habitants tant de la villè que de la campagne, propriétaires de biens fonciers que de différents états. » Elle élit maire M. Legrand et le 11 il est décidé que « le lieu du comité sera dans la maison de M. le maire jusqu'à ce que il soit pourvu à un endroit plus commode pour le fixer ». On ne peut que supputer la localisation de cette première mairie. M. Legrand louait à ce moment une partie de la « Grande galerie » rue Bramel. M. Aubert, propriétaire, accepte de louer une maison située place de l'Église ; elle n'est occupée que peu de temps faute de crédit, aussi dossiers et drapeau de la Garde nationale retournent chez M. Legrand.

2. La maison Loréal 1793-1794

Le 6 août 1793 la municipalité emménage dans la maison Loréal qu'elle occupe jusqu'en octobre 1794. Le bâtiment de 165 m² au sol se situait devant l'actuelle boulangerie du quai Vauban. Lors de dégâts im-

portants au quai en 1792, le Génie lève des plans qui nous montrent cette construction. Frappée d'alignement la maison est rasée et les propriétaires indemnisés en 1857.

3. Une mairie non identifiée 1794-1797. Rue du Calvaire (1, rue de Verdun).

Où se transporte le siège de la municipalité à la fin du bail Loréal, en octobre 1794 ? On peut penser que la municipalité transfère ses bureaux dans « un local de plain-pied place de l'église, servant ci-devant d'auditoire et présentement de magasin ».

4. L'ancien presbytère 1797-1802. Rue du Calvaire (5, rue de Verdun)

La loi du 2 septembre 1797 met à la disposition des municipalités les presbytères confisqués afin de servir au logement des instituteurs. On y établit provisoirement une institutrice et les pièces libres sont occupées par la municipalité.

5. La mairie des Sables dite "la grande galerie" 1802-1828.

Le Concordat du 15 juillet 1801 rend les presbytères au clergé. La municipalité recherche un autre local et loue le 8 septembre

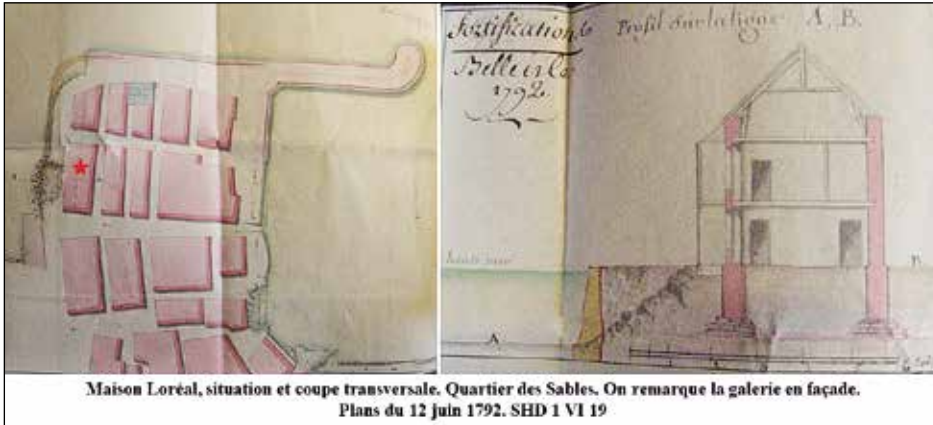
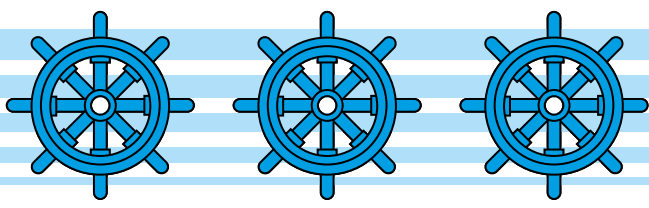
1802 la « Grande galerie » appartenant à la citoyenne veuve Kermarquer. Après son décès, les héritiers la vendent à Jean Louis Trochu en 1820. En 1828 M. Chasle de la Touche devient maire. M. Trochu lui propose, « pour des motifs de convenance particulière, de résilier volontairement » le bail de la mairie à dater du 1^{er} mars 1828, « à quoi ce dernier a bien voulu acquiescer parce qu'il était assuré de procurer pour cette époque à la dite commune, pour son hôtel de mairie, un local infiniment plus commode et dont le prix de loyer serait moins élevé ».

6. La mairie du n°8 place des Ormeaux (Place de la République) 1828-1852.

M. Chasle de la Touche propose à la municipalité l'immeuble place des Ormeaux dont son épouse, demoiselle Bigarré, a hérité de son père décédé en 1817. La mairie s'installe dans cet immeuble où elle est "plus grandement logée, mieux située et à moindres frais".

7. La maison Faivre de Port-Hallan 1852-1893. Rue Charles Féchant.

En 1850 M. Lanco apprend que Mme veuve Faivre, demoiselle Trochu, "propriétaire d'une maison et dépendances sise rue Haute



Maison Loréal, situation et coupe transversale. Quartier des Sables. On remarque la galerie en façade.
Plans du 12 juin 1792. SHD 1 VI 19

de la Montagne" propose sa propriété pour 11.000 F. Le Conseil municipal "déclare à l'unanimité faire l'acquisition de la susdite maison". La municipalité s'établit dans ses nouveaux locaux en juillet 1852. A proximité se trouvaient précédemment les bâtiments de l'ancienne école maternelle dont la porte d'entrée se remarque rue Bihan. On construisit à son emplacement des logements en 2013.

8- L'hôtel de ville, place de l'Hôtel de ville.

Pierre Lamy Poupard, receveur des douanes retraité, devient maire de Palais en février 1881. Lors de la séance du Conseil municipal du 12 février 1882 il présente un projet destiné à accueillir en un même lieu une « salle d'asile » (école maternelle), une école primaire avec atelier d'apprentissage, un marché couvert et "une mairie mieux située que celle actuelle que le conseil a reconnue insuffisante". L'emplacement choisi comprend alors la "maison Courgeau" et ses dépendances face à l'église évaluées à 42 000 F ainsi que la "Prairie haute" appartenant à Augustin Lanco évaluée à 7 000 F. Cet hectare et demi « permettraient au conseil de créer dans la "prairie" la salle d'asile, les écoles de garçons et de filles, et dans la propriété Courgeau le marché couvert et la mairie qui serait ainsi située au centre de la ville. »

Les premiers devis se montent à 54 690 F pour la construction du marché couvert et à 129.856 F ⁽³⁾ pour la mairie. Des emprunts financeraient le projet, remboursés par l'augmentation des taux d'octroi ⁽⁴⁾ sur les vins et alcools. Mais le ministère des Finances qui doit autoriser la surtaxe des droits d'octroi ne l'accorde qu'en janvier 1892.

Dans le même temps la municipalité effectue des démarches auprès des propriétaires. Louis Martin Courgeau possédant des deux tiers de la propriété Courgeau signe une promesse de vente. « M. Le Rouzic et ses enfants, Mme veuve Bertic et ses enfants [propriétaires de l'autre tiers de la propriété Courgeau] et Mme veuve Lanco et ses enfants ont

été mis en demeure de faire connaître, dans la huitaine, s'ils acceptaient ou refusaient les sommes offertes. M. Le Rouzic a fait d'abord verbalement une réponse négative (...). M. Lanco Augustin a fait connaître par une lettre en date du 6 août courant [1887] (...) [que sa mère et lui] refusent tous deux la somme de 7.500 F. Mme veuve Bertic n'a fait parvenir aucune réponse.» Devant ce blocage, le Conseil municipal abandonne en novembre 1888 le projet d'école maternelle donc l'acquisition de la « Prairie haute » mais maintient celui de la mairie. Après la déclaration préalable d'utilité publique délivrée en avril 1889 par le Président de la République, le tribunal civil de Lorient prononce l'expropriation en août. En octobre la municipalité achète la propriété pour 64.000 F. La pose de la première pierre se déroule le 14 juin 1891. L'inauguration du 29 octobre 1893 réunit les autorités civiles et militaires : préfet, sous-préfet, députés, officiers de la garnison. Le soir, après un feu d'artifice, un bal se déroule dans la salle d'honneur de la mairie. Les travaux ne sont pas terminés pour autant, l'horloge n'est installée qu'au mois de septembre 1894. Elle donne encore l'heure aujourd'hui.

Comme tout bâtiment neuf l'hôtel de ville connaît quelques malheurs. Cinq ans après « le campanile, entre autres choses, a été fait d'une façon plus que défectueuse. L'eau descendait par les quatre piliers et était amenée sur les plafonds du logement du secrétaire, lesquels ont été en partie détériorés. »

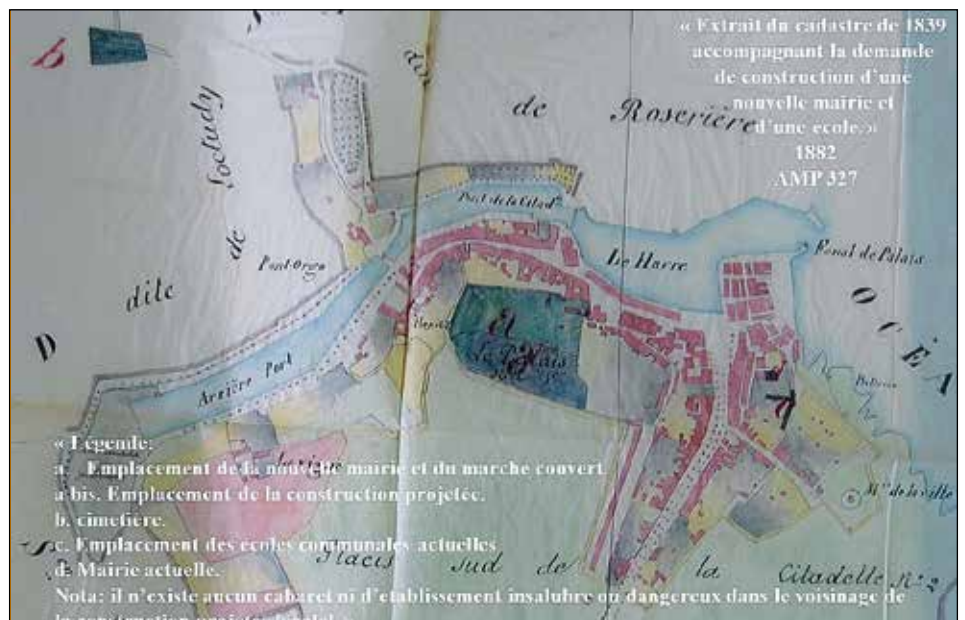
On se rend compte en 1955 qu'un souterrain, joignant la mairie au quai Jacques Le Blanc, creusé par l'occupant en 1941-1945 fragilise le bâtiment. La municipalité obtient une indemnisation de 3 000 000 F ⁽⁵⁾ au titre de la législation sur les dommages de guerre pour les réparations.

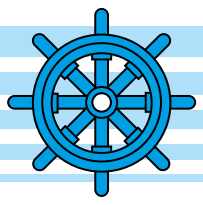
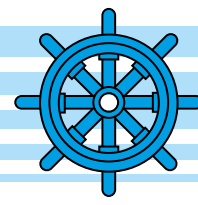
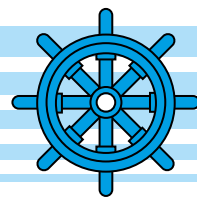
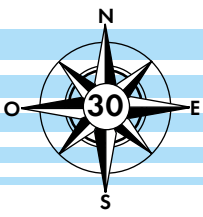
Désormais la situation semble immuable mais les locaux connaissent des occupants divers. Le bureau de poste quitte la mairie à la fin des années 80 pour le lointain quai Nicolas Fouquet. Le marché couvert abrite des activités des plus variées : les messes après l'incendie de la vieille église puis sa fermeture (1901), la caserne des pompiers, le garage municipal ou un cinéma.

SOURCES : Archives Départementales du Morbihan (AD 56) - Archives Municipales de Palais (AMP) - Association pour l'Histoire de Belle-Île-en-mer n°25 - Belle-Île Histoire n°s 7 et 12 : articles de Lucie Gauto - Service Historique de la Défense 1 VI 19

RENOI DE NOTES

- 1- Définition administrative de ville en France : agglomération supérieure à 2 000 habitants.
- 2- Ancien bâtiment des Affaires maritimes en haut de la rue Carnot. À l'époque chapelle Saint-Sébastien dite aussi de la Congrégation des Hommes.
- 3- Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat d'un Franc en 1901 correspond à celui de 3,86 € en 2017. Insee.
- 4- Octroi : taxe perçue par les municipalités sur certaines marchandises, supprimée après-guerre.
- 5- Environ 65 000 €. Insee.





CAPITAINEURIE DU PORT EFFECTIF AU COMPLET PARÉ POUR L'ÉTÉ



Ils devront faire face à l'organisation de plus de 11 000 nuitées au sein du port en juillet et août. Jean-Luc Guennec, adjoint au maire en charge du port, a réuni la nouvelle équipe de la capitainerie pour le passage des dernières consignes. « Il va falloir partager le port entre les bateaux de plaisance, ceux de passagers et le fret », a-t-il précisé, rappelant que la commune est une station classée de tourisme et que le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) mène sa campagne pour une mer propre.

ACTIVITÉS DU PORT

QUELQUES CHIFFRES DU 1^{er} SEMESTRE 2018



ESCALES

Escales plaisance : 4787 nuitées.
Escales a la journée : 167.
Passagers vedettes : 10300 transbordés



GRUE DU PORT

180 heures de travail depuis le 1^{er} janvier. 250 bennes chargées sur les caboteurs (poids moyen 8t)



CABOTAGE

Depuis le 1er janvier : activité des caboteurs (quatre navires : VIGA, TAILLEFER 3, GUEDEL 3, GOULPHAR)
Ils totalisent 173 déchargements, soit 346 entrées sorties pour un déchargement de marchandises de 24 000 tonnes.



ÉVÉNEMENT ÉPHÉMÈRE MENU POÉTIQUE SUR UN CHALUTIER

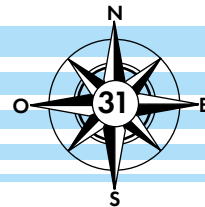
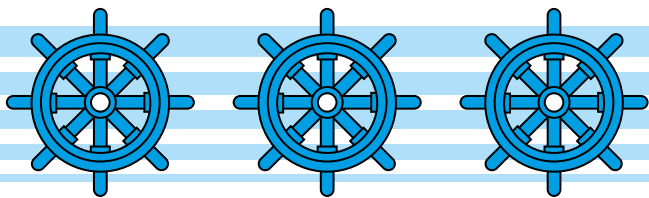


Du 1^{er} au 6 juin, le chalutier «Grand Lague» (BOAT, annexe des écoles d'art de Bretagne) s'est amarré au quai Gambetta dans le bassin à flot. À bord, il a été possible pour les amateurs de déguster un menu poétique. Une expérience enrichissante pour l'artiste chef Sophie Pelletier et pour les étudiants du semestre «Demain l'océan». Pour l'équipe, il s'agissait de rechercher des produits sur place, à l'état sauvage ou chez des producteurs, et de créer des menus à partir de leurs trouvailles. Les retours très positifs des Bellilois ont nourris de belles perspectives et d'envies d'imaginer davantage des formes de rencontres autour de l'Art.

UNE RÉGATE PARTICULIÈRE EN ESCALE DANS LE BASSIN À FLOT

Parmi les douze régates qui sont prévues dans le port, celle-ci, courant juin, était un peu particulière. Ces 30 voiliers, composés d'un équipage avec un skipper et 3 équipiers, avaient cette particularité d'avoir comme passagers des handicapés moteur qui ont fait une escale fort appréciée dans le port de Le Palais.





RASSEMBLEMENT DE «TRAWLERS» POUR UNE NUIT AU BASSIN À FLOT



Ce sont 17 «Trawlers Bénéteau» qui vendredi 13 juillet au soir, se sont amarrés le long du quai Fouquet dans le bassin. Ce rassemblement de bateaux était parti le matin de la Trinité, avec escale à Houât, passait la nuit à Le Palais pour un départ le matin vers le golfe du Morbihan avant un retour le dimanche à la Trinité. Ce type de bateau a pour particularité, par rapport à d'autres bateaux à moteur, de posséder un très grand volume habitable. Un espace qui est pensé pour y vivre pendant de longues navigations.

MÔLE BOURDELLE LA GRANDE DIGUE A ÉTÉ RÉPARÉE



La grande digue du môle Bourdelle avait subi des dégâts lors des puissants vents d'Est de l'hiver dernier. Les réparations effectuées, portant principalement sur le rescelllement des parements et le renforcement de la structure, ont nécessité des travaux entrepris par l'entreprise SPAC, spécialiste des travaux maritimes qui ont duré 2 mois. D'un montant de 300 000 € ils ont été pris en charge par la Région Bretagne, propriétaire du port et par la commune de Le Palais qui en est le gestionnaire.



JOURNÉE NATIONALE «MILLE SNSM» TOUS EN MER POUR LES SAUVETEURS EN MER

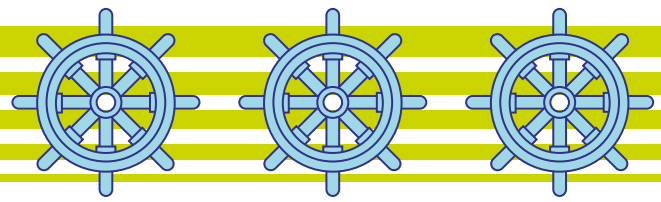


Sensibiliser plus largement les adeptes de la navigation et des loisirs nautiques à leur cause, telle était la devise de la journée des «Mille SNSM» du samedi 23 juin à laquelle la station de Belle-Île a participé. Une 2e édition de la journée nationale des sauveteurs en mer pour accroître encore leur notoriété et développer les ressources issues de la générosité du grand public.

VISITEURS DU GRAND LARGE SAISON DES ESCALES DE PAQUEBOTS

La saison des paquebots en escale, a débuté samedi 21 avril à Belle-Île, avec le bateau de croisière « Le Soleal » (1), puis avec la venue mardi 24 avril du navire « Midnatsol » (2), avec à bord 650 passagers. Le vendredi 4 mai, c'était au tour du paquebot « Silver Cloud » (3), d'être présent dans les eaux palantines, de 12 h à 18 h, avec 250 passagers, dont 150 Américains, 30 Anglais et 20 Australiens. Au programme, une promenade dans la ville et des excursions avec cinq bus, même si certains passagers ont organisé librement leur journée. Le paquebot « Serenissima » (4) a fait escale lui le lundi 14 mai, de 13 h à 18 h, avec 90 passagers britanniques à bord. Mardi 29 mai était la journée des paquebots en rade de Le Palais, avec le matin de 8 h 30 à 12 h 30 le « Silver Spiri » (5) avec 550 passagers américains et internationaux, accompagné du « Star Breeze » (6) qui est resté au mouillage de 8 h à 17 h avec 180 passagers américains et internationaux qui ont eux-aussi profiter de visiter l'île, débarqués par les tenders.





INFO ANIMAUX

«IL NE FAUT PAS CONFONDRE LIBERTÉ AVEC DIVAGATION»



Selon l'Art. L.211-23 du Code rural, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

NE LAISSEZ PAS VOTRE CHIEN DANS LA VOITURE

La température du corps d'un chien augmente de trois à cinq fois plus rapidement que celle d'un humain adulte.

En moins de 10 minutes dans une voiture, la température peut devenir fatale pour votre chien!

Température extérieure	Température à l'intérieur d'une voiture	
	10 min	1 h
20°C	30°C	39°C
30°C	39°C	53°C
40°C	47°C	61°C

Si votre chien est classé en catégorie 1 ou 2 La loi n'est pas la même, ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique.
Chiens de 1 ^{ère} catégorie :
- Les chiens de race Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (AmStaff) sans pédigrée, originaire des États Unis - Les chiens de race Mastiff sans pédigrée, communément appelés «boer-bulls». - Les chiens de race Tosa sans pédigrée. (Accès interdit dans les transports en commun, les lieux publics, et les locaux ouverts au public)
Chiens de 2 ^{ème} catégorie
- Les chiens de race Staffordshire terrier avec pédigrée. - Les chiens de race Rottweiler et croisé rottweiler avec ou sans pédigrée. - Les chiens de race Tosa avec pédigrée.
Précision le Staffordshire bull-terrier (dit « Staffie ») originaire du Royaume Uni (bien que ressemblant au Amstaff, mais de taille et de poids bien inférieurs) n'appartient pas à la 1 ^{ère} ni à la 2 ^{ème} catégorie .
Concrètement : Dans la mesure où votre chien n'appartient ni à la 1 ^{ère} ni à la 2 ^{ème} catégorie, il n'y a pas de loi nationale qui interdit sa marche sans laisse. Votre chien, qui se promène en liberté à vos côtés, qui est à portée de voix, qui revient quand vous le appelez... n'est pas en état de divagation . Néanmoins pour la protection du gibier dans les forêts publiques, il y a l'arrêté du 31 juillet 1989 qui durant la période comprise entre le 15 avril et le 30 juin, interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les bois et forêts en dehors des allées forestières.

adil LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

Agence Départementale d'Information sur le Logement du Morbihan

Vous êtes copropriétaire et votre copropriété est gérée par syndic bénévole ?

L'immatriculation de votre copropriété au du Registre National des Copropriétés est une démarche obligatoire à réaliser avant le 31 décembre 2018.

Consulter votre ADIL pour savoir comment procéder :

- par téléphone : 02 97 47 02 30
- en venant à l'ADIL : 14 rue Ella Maillart à Vannes ou 6 rue de l'Aquilon à Lorient
- en venant dans l'une de nos 32 permanences.

ADEME

L'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation et la fondation Charles Léopold Mayer - FPH créent en 2018 un dispositif novateur de soutien à la recherche participative. Dans ce cadre, ces quatre structures (*) ont le plaisir de vous annoncer le lancement conjoint de l'appel à projets de recherche participative « CO3. Co-Construction des Connaissances ».

Cet appel à projets de recherche participative s'adresse aux chercheurs et organisations de la société civile qui souhaitent s'engager ensemble dans un processus de co-construction des connaissances favorisant la transition écologique, énergétique et solidaire.

La description du dispositif, les modalités de soutien et les critères de sélection sont accessibles sur la plateforme DEMATISS de l'ADEME où vous trouverez également le formulaire de candidature à télécharger : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CO32018-67#resultats>

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 12 septembre 2018 16h.

N'hésitez pas à diffuser cette information dans vos réseaux.

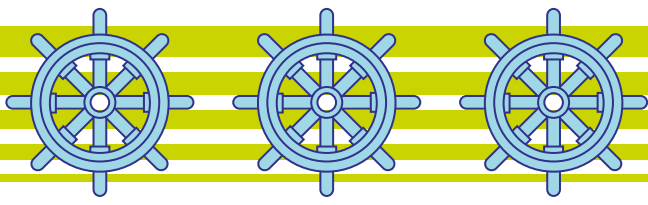
Pour toute demande de renseignements, merci d'envoyer un message à l'adresse aprp.co3@ademe.fr.

(*) La Région Bretagne n'est pas actuellement membre du dispositif. Les projets présentant un ancrage en Bretagne (implantation des partenaires du projet ou territoires de déploiement) seront cependant susceptibles de lui être transmis par les organisateurs de l'appel à projets pour information et accompagnement

MÉDIATHÈQUE : PARTICIPATION CITOYENNE AU PROJET



Vendredi 8 juin au soir, avait lieu la première réunion de travail participative autour du projet culturel de la médiathèque. Après avoir présenté au public le choix retenu pour le bâtiment qui va accueillir la nouvelle médiathèque, la municipalité a souhaité que citoyens et usagers de cette structure écrivent ensemble le projet. Parmi les élus, 18 personnes volontaires des quatre communes de l'île vont prochainement plancher sur les thématiques autour des publics et des besoins, mais aussi sur les futures collections, la nouvelle organisation, les animations ou encore l'aménagement de la structure. Le travail citoyen devrait s'achever par une rencontre avec l'architecte pour affiner les aménagements intérieurs puis ce travail permettra de finaliser les demandes de subventions concernant l'aménagement et le fonctionnement de la nouvelle médiathèque.



N

Navettes gratuites



Navette parking

Du 1^{er} juillet au 31 août, un service de navette gratuite dessert le parking des Glacis en direction du bas de l'esplanade des Frères Moisan.
Tous les jours sauf le dimanche, de 10h à 13h, départ toutes les 3 mn environ.

Navette hôpital

Une navette gratuite circule entre la place Font Romeu et l'hôpital, **tous les jours sauf le dimanche**, entre 9h et 10h.
Départ de la place Font Romeu à 9h et 9h30, départ de l'hôpital à 9h15 et 9h45.



Marché place de la République

Le marché ayant lieu place de la République tous les matins, **le stationnement y est interdit de 6h à 13h**.



Mairie de Le Palais
Place de l'Hôtel de Ville - 56360 LE PALAIS - 02 97 31 80 16 - lepalais.fr





RÉFECTION DES ROUTES LES TRAVAUX AVANT L'ÉTÉ



ROUTE DÉPARTEMENTALE N°30

Fin juin Le conseil départemental a refait un kilomètre d'enrobé sur la route départementale 30 avec l'entreprise «Eurovia» qui avait été retenue lors du marché départemental. Le marquage au sol a été réalisé début juillet pour finaliser cette partie de voirie. Par ailleurs, cette entreprise va continuer le revêtement en enrobé sur le territoire de la commune avec en priorité le village de Pavillon et la piste cyclable entre les voûtes. Un revêtement bi-couche a également été effectué dans le village de Bordustard.



ENTRETIEN CHEMINS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de rénovation des axes secondaires, la commune vient de goudronner (bi-couche) le chemin dans le vallon qui relie Bordustard à Spernen. «Cette petite route est fréquentée, le fait des côtes importantes et des virages, obligeait, après les épisodes pluvieux, la commune à revenir sans cesse charger le chemin en pierres pour qu'il soit à peu près praticable. Cette solution va permettre d'avoir une voirie en bon état et pour un bon moment » a indiqué le premier adjoint.



PISTE CYCLABLE BOIS DU GÉNIE

La piste cyclable qui permet de traverser le bois du Génie pour accéder ou sortir de la cité a été totalement goudronnée pour le plaisir des cyclistes et piétons. Un investissement qui semble être apprécié par les usagers au vu des retours positifs reçus.

QUAI BONNELLE ÉLAGAGE DES DEUX ARBRES



RUELLE DU PETIT PARIS

La ruelle du Petit Paris a fait peau neuve et ce malgré la petitesse de la rue. Il faut dire que cette réfection était attendue des riverains. Côté rue Bramelle, c'est un récupérateur qui a été installé pour capter les eaux de la poissonnerie.



ROUTE DE PAVILLON

Une réfection qui était attendue depuis quelque temps par les riverains du fond du village de Pavillon. La nouvelle route est arrivée lors de la dernière campagne d'enrobé.



C'est une entreprise spécialisée qui a procédé avant l'été, à l'élagage des deux arbres du quai Bonnelle. L'objectif étant de leur redonner un peu de vitalité, voire un peu d'espoir de prolonger leur vie, car ils sont tous deux mal en point,



RÉFECTION COMPLÈTE RÉSEAU DES EAUX PLUVIALES

Ce sont toutes les canalisations, puisards et autres de l'ensemble du réseau de collecte des eaux pluviales, qui ont été refaits à neuf dans les rues de la Manutention et Chasles de la Touche.



MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE UN INTÉRIEUR RÉAMÉNAGÉ

En attendant la construction de la nouvelle structure, la médiathèque de Palais a réaménagé tout son intérieur pour mieux vous accueillir. «Un grand merci à nos bénévoles de choc qui se sont investis avec enthousiasme et bonne humeur» indique Fatima Zahir-Kermarrec, responsable de la médiathèque.



IMPASSE DE L'HÔTEL DE VILLE TOILETTES INNOVANTES

Les toilettes publiques situées à proximité de la mairie viennent de rouvrir. Après quelques mois de travaux, réalisés de concert entre les services techniques et deux entreprises, c'est un nouvel espace aéré et accessible aux personnes à mobilité réduite qui vient d'être ouvert. Toujours dans la politique de préservation de l'environnement deux innovations sont à noter : les urinoirs de nouvelle génération, qui fonctionnent sans eau. Et côté toilettes classiques : un détecteur de présence a été mis en place, en cas de fuite d'eau sans présence dans les locaux, le système se bloque et le réseau d'eau est automatiquement arrêté.



DÉCORATION ESTIVALE DE LA VILLE MÉDUSES EN SUSPENSION

Après les poissons l'an passé, place aux méduses suspendues ! Des petites, de plus grandes, des colorées aux longs filaments, il y en a pour tous les goûts ! Le travail de l'artiste morbihannaise Alice Ri est d'ailleurs très apprécié des badauds qui ne manquent pas de photographier ces œuvres éphémères ! Cette exposition estivale fait partie du dynamisme culturel de la ville et s'inscrit dans notre démarche de commune classée station de tourisme..

FESTIVAL DU MOR BRAZ ESCALE PHOTOS DANS LES RUES



La commune de Palais fait partie depuis maintenant 4 ans de l'association « Escales photos » qui regroupe 6 communes du Pays d'Auray. Cette année, l'opération a été renouvelée avec deux artistes sélectionnés. Dans l'espace qui se nommera prochainement « Nanie Clément » entre la citadelle et la maison des éclusiers, l'exposition est intitulée « Tous les marins ont les yeux bleus » en référence à la mer puisqu'il s'agit de célèbres navigateurs.

Dans les rue de Le Palais, c'est le «Mor Braz vu du ciel» qui permet aux badauds de prendre de la hauteur. Parmi les clichés de Rodolphe Marics, 8 photos aériennes de Belle-Île. Sur les réseaux sociaux avait été organisé un « concours » pour tenter de retrouver les lieux photographiés et rien n'a échappé à l'œil avisé des meilleurs connaisseurs de Belle-Île qui ont retrouvé l'ensemble des sites. Cette exposition «Escales photos» sera visible jusqu'aux prochaines vacances de la Toussaint.



14 juillet
Fête nationale



FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET CÉRÉMONIE DANS UN ÉCRIN DE VERDURE



et de s'offrir quelques petits plaisirs pour patienter jusqu'à la tombée de la nuit. La 3e édition de la retraite aux flambeaux sur les quais du Palais organisée par l'association « Mémoire d'île » s'est déroulée en préambule du feu d'artifice tiré de la Citadelle. Un magnifique spectacle pyrotechnique qui a été le coup d'envoi du bal populaire sur la place de République sous la baguette d'un DJ à même d'entraîner les danseurs sur une place dédiée pour l'occasion. Tout un panel de réjouissances qui a contribué à faire de cette journée de fête nationale une belle réussite populaire.

Une belle journée estivale ensoleillée était au rendez-vous pour fêter ce 14 juillet 2018, dans une ville pavoisée pour l'occasion. Palantins, touristes, élus, représentants de la gendarmerie, des pompiers, des administrations et les porte-drapeaux des associations patriotiques, se sont rassemblés en fin de matinée sur la place de l'Hôtel de ville pour se rendre en cortège sur le site mémoriel de la route

de Sauzon, pour un dépôt de gerbes et les diverses allocutions. Du côté festif, en soirée, dans une ville fermée à la circulation, c'est une foule de milliers de personnes qui ont envahi le centre-ville pour assister tout d'abord au concert de « Jive me » qui, sur scène, a enflammé son auditoire. Les différents stands des commerçants et associations, formant un Palais-Piéton de grande ampleur ont permis à la population de se restaurer



DÉCORATION & PROMOTIONS CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Présentés par le lieutenant Fabrice Tonnel, chef du centre de secours de l'île, ce sont quatre sapeurs pompiers qui ont été décorés ou qui ont reçu l'insigne de leur nouveau grade des mains des quatre maires insulaires. Alida Samzun a reçu la médaille pour 20 années de service ; Olivier Matias a été promu au grade de sergent, Céline Campain et Johanna Boisseau ont été élevée à la distinction de première classe.





ALLOCUTION DU MAIRE

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants
des corps constitués,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir chaque année renouvelé de vous retrouver le 14 Juillet. Il est important de savoir ce qui donne du sens au pacte républicain. Célébrer le 14 Juillet c'est en effet d'abord célébrer un des moments les plus importants de notre histoire, ce jour de 1789 où, prenant la Bastille, le peuple se libère du joug de la monarchie et devient acteur de son destin politique.

Célébrer le 14 Juillet c'est aussi mettre à l'honneur la République, notre République, avec ses valeurs portées par la Révolution Française, ensuite devenues celles de notre nation toute entière.

Les symboles de la République vous les connaissez tous. Ce sont une femme, Marianne. Un drapeau aux trois couleurs : le bleu, le blanc, le rouge. Un hymne national : La Marseillaise. Et une devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Dans toutes les écoles de France nous apprenons notre histoire car l'histoire d'un peuple est le ciment de son unité. Tous les élus de France assument collectivement une mission fondamentale de cohésion sociale et républicaine pour harmoniser et mettre en œuvre un projet de territoire correspondant aux attentes de leurs administrés.

Mais dans un monde complexe et aux mutations permanentes, les élus doivent aussi trouver le temps du dialogue, avancer dans le respect et la confiance et être plus performants sur les politiques de solidarité, d'in-



sertion et de lutte contre la pauvreté. Je souhaite en ce 14 Juillet 2018, 10 ans après mon premier discours en ce lieu, vous parler d'un sujet qui m'est très cher. Il s'agit de la laïcité. Je rajoute très souvent cette valeur à notre devise : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité. La laïcité c'est d'abord notre liberté de conscience. Et l'école est en première ligne avec fermeté, discernement et pédagogie pour répondre à ces besoins. Tels furent les propos de deux ministres de l'éducation nationale récents.

Cette valeur vient d'être confortée par la création d'un conseil des sages de la laïcité et la publication d'un livret qui explique la vertu portée par cette notion Française si particulière. Tout cela vient renforcer le travail du Comité National d'Action Laïque. Nous serons porteurs à Le Palais et plus largement à Belle-Île avec notre tissu éducatif de la promotion de la laïcité car ce qu'elle porte est fondamental pour notre communauté française multiconfessionnelle. N'oublions pas que la laïcité est parfois contestée, instrumentalisée et même détournée.

Mais depuis sa conception au siècle des lumières, la laïcité s'est imposée. Dans les articles 1 et 10 de la « Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen » de 1789, sur l'égalité des droits et la liberté de manifester ses convictions, les lois Ferry et Goblet de la fin du 19^{ème} siècle sur l'école publique et laïque et bien sûr, la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Église et de l'État. Récemment, le conseil d'état véritable régulateur de la laïcité, a permis de préciser l'application concrète du principe de laïcité.

1- liberté absolue de conscience, de laquelle découle la liberté de religion et de culte.

2- la séparation des institutions publiques et des institutions religieuses, de laquelle découle la stricte neutralité de l'état et de l'administration.

3- l'égalité de tous devant la loi quelque soit sa confession.

Mes amis aujourd'hui, le temps est plus que jamais celui de la tolérance et de l'acceptation de l'autre. Nous avons tous, élus comme citoyens, un devoir de vigilance et de responsabilité pour défendre ce cadre commun; promouvoir ce qui nous unit plus que ce qui nous divise. Allons de l'avant,, partageons le bonheur d'être ensemble sur une île exceptionnelle qui tous les 14 Juillet, sait rassembler ses filles et ses fils de France pour partager ces grands moments d'union nationale. Restons unis. Le bonheur est simple comme la poésie des méduses palantines.

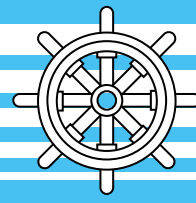
Vive le 14 Juillet, vive la République et vive la France.

Frédéric Le Gars, Maire de Le Palais,

GARDEN-PARTY CONCERT DE MUSIQUE



Le cadre de verdure s'y prêtant à merveille, c'est à l'ombre des arbres que s'est déroulé le vin d'honneur offert par la mairie, accompagné de toasts. L'occasion était également donnée d'apprécier le concert exécuté par la fanfare des Gerveur dans sa formation d'harmonie. Une prestation qui a enchanté les personnalités présentes et les spectateurs, à même de mesurer l'évolution et les progrès des musiciens de la fanfare dans la diversité et la qualité de l'interprétation musicale.



Vue d'ensemble sur la fan-zone



FINALE DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL JOUR DE GLOIRE ET POPULATION EN LIESSE



Des quatre coins de la ville, c'est une immense clameur qui s'est élevée à la fin du match de la finale de la coupe du monde de football remportée par la France face à la Croatie. Depuis la fan-zone place de la République jusqu'aux bars du centre-ville, la liesse s'est répandue dans les rues où les Bellillois du moment ou ceux de toujours ont fait la fête une bonne partie de la nuit. La fan-zone de la capitale avait fait le plein tandis que les abords des quais se sont garnis de nombreux spectateurs pour former un mélange de bleu, de blanc et de rouge.

Le spectacle grandeur nature était au rendez-vous. Après être passés par tous les états, de l'espoir à la délivrance, en passant par la crispation de l'incertitude, voire l'angoisse et la torture de la domination des croates, tous ont vécu le match au fil des minutes par une grosse chaleur ambiante en plein soleil avec

en remède l'arrosage salvateur en pluie fine par intermittence. La « Marseillaise » entonnée à plusieurs reprises pour se revigorer, « Allez les bleus » repris avec force pour se convaincre dans les moments difficiles, pousser les bleus à aller de l'avant sur le terrain pour maîtriser les



joueurs croates qui nous ont donné du fil à retordre. Puis se succèdent les cris de joie pour les buts marqués ou et les cris de dépit pour ceux encaissés. Les minutes s'égrènent, puis les dernières secondes et vient la délivrance du coup de sifflet final. C'est l'explosion de joie, la concrétisation des espoirs de tout un

peuple. La foule des supporters en délire, danse, crie, chante, saute dans tous les sens. Des inconnus se prennent dans les bras. Les amoureux s'embrassent. Les drapeaux s'agitent dans tous les sens. Certains pleurent. D'autres se jettent dans l'eau du port. Partout résonnent comme un leitmotiv ces paroles, « On est champions du monde. On a notre 2^{ème} étoile. Bravo et merci les bleus. »

Pas de doute, il fallait être là pour vivre intensément cette victoire et participer à la liesse générale, de vivre comme en 1998 cet événement historique pour pouvoir dire plus tard, « J'y étais ».



BRAVO les Bleus !

MERCI les Bleus !



DES MOYENS IMPORTANTS MIS EN PLACE POUR L'ORGANISATION CHALEUREUX REMERCIEMENTS À TOUS

L'occasion pour Tibault Grollemund, premier adjoint au maire, de s'exprimer, « La victoire a été belle, la fête magnifique ! Plus de 5000 personnes (4200 sur la fan zone jauge maximum) sont venues à Palais pour assister à la retransmission de la finale, place de la République. Un moment exceptionnel qui a nécessité le déploiement d'importants moyens. Nous tenons à re-

mercier l'ensemble des protagonistes : les services techniques municipaux, la police municipale, les forces de l'ordre, la SNSM, la capitainerie, Escale lumineuse, Sonoloc et Romain qui a mis le feu sur le dance floor ! Remerciements également à la sous-préfecture pour leur soutien technique et l'autorisation de la fan zone». Pour rappel, «il n'y en a eu que 230 dispositifs autorisés en

France, dont 2 en Morbihan avec périmètre de sécurité : Vannes et Le Palais », précise Tibault Grollemund, « toutes les équipes ont été mobilisées, y compris le port qui a veillé sur le plan d'eau afin d'assurer la sécurité relative aux nombreuses personnes à se jeter à l'eau. Un moment magique de partage qui s'est déroulé sans heurt. Bravo à tous, bravo les bleus et vive la France ».



Rénover son habitat

Ou comment améliorer et valoriser efficacement son logement ?

Mon logement est vieillissant ou/et ne correspond plus à mon mode de vie

Mais quels travaux entreprendre pour en améliorer de manière performante son confort ? En changeant la chaudière ? En isolant les combles et les murs ? En l'adaptant, afin qu'il corresponde au mieux à ma situation ?

Quels que soient vos revenus, SOLIHA est là pour vous aider et répondre à ces interrogations

SOLIHA vous accompagne en termes de conseils ainsi que dans la recherche de subventions afin d'optimiser vos financements :

Audit sur site pour définir les travaux à entreprendre

Aide pour établir un plan de financement personnalisé

Constitution des dossiers de demande de subventions

Contrôle des travaux et versement des subventions

Nos objectifs :

L'amélioration thermique des logements

Le maintien à domicile

L'amélioration des logements locatifs

Nos missions :

1

VISITE PRÉALABLE ET
CONSEIL SUR LE PROJET

2

MONTAGE DES DOSSIERS ET
AIDE À LA DÉCISION

3

ASSISTANCE AU BON
DÉROULEMENT DES TRAVAUX

N'attendez plus !

SOLIHA Morbihan

02 97 40 96 96

accueil56@solihha.fr

www.solihha-morbihan.fr



Faire des travaux
d'économie
d'énergie



Adapter mon
logement à la
perte d'autonomie



Amélioration de
l'habitat dégradé